



**EXPERTISES**

# DÉMARCHES PAYSAGÈRES ET TRANSITION DES FILIÈRES FORÊT, BOIS ET BOCAGE

RAPPORT FINAL

Revue de littérature et analyse de retours  
d'expériences

Mars 2026

Equipe Projet :

- Sonia Fontaine, Eve Jeannerot et Marilou Zouinou (Agence Sonia Fontaine)
- Rémy Bercovitz (ENSAP Bordeaux)
- Laurène Boulitrop, Thomas Eglin, Aliénor de Rouffignac, Paul Franc, Théa Gaillard, Eleni Medawar et Lucas Schrepfer (ADEME)

Comité de Suivi :

- CIBE : Claisse Fischer
- CNPF : Samuel Six
- Collectif PAP : Gaele des Déserts et Françoise Paquelot
- FNCOFOR : Françoise Alriq
- FNPFRF : Philippe Moutet et Nicolas Sanaa
- ONF : Valérie Mora et Marilyne Fouquart
- RGSF : Marion Courdoisy

Groupes de travail ADEME :

- Philippe Ruch (DR Bourgogne Franche-Comté)
- Evelyne Nguyen Van Suu
- Pauline Champeau
- Jérémy Gloaguen
- Emilie Crouzard
- Alizée Destombes
- Laurianne Henry

## CITATION DE CE RAPPORT

ADEME, Bercovitz Rémy, Fontaine Sonia, Jeannerot Eve, Zouinou Marilou. 2026. Démarches paysagères et transition des filières forêt, bois et bocage : Revue de littérature et analyse de retours d'expérience. 54 pages.

Cet ouvrage est disponible en ligne <https://librairie.ademe.fr/>

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

**Ce document est diffusé par l'ADEME**

**ADEME**

20, avenue du Grésillé

BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 2024MA000343

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par : Rémy Bercovitz et Agence Sonia Fontaine

Coordination technique - ADEME : Laurène Boulitrop, Thomas Eglin, Lucas Schrepfer,

Direction/Service : Direction Bioéconomie et Energies Renouvelables / Direction Régionale Normandie

## Résumé

L'étude vise à comprendre comment les démarches paysagères peuvent accompagner la transition des forêts, des bocages et de la filière bois, dans un contexte de crises écologiques, de tensions d'usage et d'attentes sociétales croissantes. Elle cherche à évaluer leur plus-value opérationnelle, leur rôle de médiation et leur capacité à structurer une dynamique territoriale. L'analyse s'appuie sur une revue de littérature préalable et l'analyse comparative de 9 retours d'expérience (REX) ayant fait l'objet d'une monographie<sup>1</sup> et couvrant un ensemble diversifié de territoires (Bruche, Morvan, Chartreuse, Mézenc, Sainte Baume, Bocage boulonnais, Landes, Marais Poitevin, démarches mises en œuvre par l'Office National des Forêts).

Il en ressort que les démarches paysagères interviennent principalement en situation de crise, de mutation ou de controverses (ex : controverses sur les modalités de coupes, déprise agricole, crise sanitaire, incendies). Elles permettent d'améliorer l'acceptabilité des pratiques forestières et de gestion du bocage, d'ouvrir un espace de médiation entre acteurs, et de produire une lecture transversale et spatialisée des territoires en dépassant les approches sectorielles et en croisant les aspects sociaux et écologiques. Elles contribuent également à établir des constats partagés et à construire un langage commun entre les parties prenantes. Ces démarches favorisent par ailleurs la diversification des pratiques sylvicoles et soutiennent une reterritorialisation des usages du bois via des projets connexes (chaufferies, filières de bois d'œuvre locales, actions pédagogiques). Toutefois, elles interviennent peu sur l'aval économique de la filière (transformation, marchés).

Les retours d'expérience montrent que les démarches paysagères peuvent constituer un socle stratégique pour articuler enjeux sociaux, écologiques et productifs, et pour instaurer une gouvernance territoriale plus inclusive. Leur efficacité dépend toutefois d'une continuité dans le temps, d'une ingénierie territoriale solide et d'équipes plus pluridisciplinaires intégrant paysage, économie et expertise forestière. Elles ne structurent pas directement une filière bois, mais peuvent en favoriser l'intégration territoriale.

L'analyse est complétée de fiches proposant des actions pour l'ADEME et ses partenaires, où la mobilisation des démarches paysagères pourraient contribuer au développement durable des filières bois, et à l'accélération de la transition écologique.

*Ce travail a été réalisé en lien avec l'Observatoire des Energies Renouvelables et de la Biodiversité (Observatoire des EnR et de la Biodiversité), dont un des axes de travail est de tirer les enseignements de la mise en opérationnalité de la stratégie territoriale des énergies renouvelables par le paysage.*

<sup>1</sup> ADEME, Bercovitz Rémy, Fontaine Sonia, Jeannerot Eve, Zouinou Marilou. 2026. Démarches paysagères et filières bois : Partie 3 – Retours d'expériences de territoires français. 51 pages

## Abstract

The study aims to understand how landscape-based approaches can support the transition of forests, hedgerow systems and the wood sector in a context of ecological crises, competing land-use demands and increasing societal expectations. It seeks to assess their operational added value, their mediating role and their capacity to structure territorial dynamics. The analysis builds on a prior literature review and draws on several case-based feedbacks, each documented through a monograph and covering a diverse range of French territories (Bruche, Morvan, Chartreuse, Mézenc, Sainte-Baume, Bocage Boulonnais, Landes, Marais Poitevin, and approaches implemented by the French National Forest Agency – ONF).

The findings show that landscape approaches are mainly mobilised in situations of crisis, transition or controversy (e.g., debates on harvesting practices, agricultural decline, sanitary crises, wildfires). They help improve the acceptability of forestry and agricultural practices, provide a space for mediation between stakeholders, and offer a transversal and spatialized understanding of territories that goes beyond sector-based approaches, and integrating social and ecological aspects. They can contribute to the diversification of silvicultural practices and support a re-territorialisation of wood uses through related projects (biomass heating systems, local timber value chains, educational initiatives). However, they have limited influence on the downstream economic segments of the sector (processing, markets).

The feedback analysis highlights that landscape approaches can form a strategic foundation for articulating social, ecological and production-related issues, and for fostering more inclusive territorial governance. Their effectiveness nevertheless depends on long-term continuity, robust territorial engineering, and more multidisciplinary teams combining landscape expertise, economics and forestry. They do not directly structure the wood sector but can facilitate its territorial integration.

The analysis is complemented by action sheets proposing avenues for ADEME and its partners, identifying how landscape approaches could support the sustainable development of wood-based sectors and accelerate ecological transition efforts.

This work was carried out in connection with the Observatory for Renewable Energies and Biodiversity (*Observatoire des EnR et de la Biodiversité*), one of whose areas of work is to draw lessons from the implementation of the territorial renewable energy strategy through landscape planning.

## SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. Contexte et objectifs de l'étude .....</b>  | <b>7</b>  |
| 1.1. Contexte .....   | 7         |
| 1.2. Objectifs .....  | 7         |
| <b>2. Deux expériences pionnières : les démarches paysagères de l'ONF et le bocage au prisme de l'écologie du paysage.....</b>              | <b>9</b>  |
| 2.1. Les démarches paysagères au sein de l'Office National des Forêts (ONF) .....   | 9         |
| 2.1.1. Le paysagisme d'aménagement ou le design forestier à la française .....  | 9         |
| 2.1.2. L'institutionnalisation du paysage au sein de l'Office National des Forêts (ONF).....  | 16        |
| 2.1.3. Dépasser l'héritage du paysagisme d'aménagement : de l'intégration paysagère à la médiation par le paysage.....                      | 17        |
| 2.2. Le bocage au prisme de l'écologie du paysage .....   | 18        |
| 2.2.1. Les principes de l'écologie du paysage appliquée au bocage.....  | 18        |
| 2.2.2. Cartographier : l'importance des systèmes d'information géographique (SIG).....  | 22        |
| 2.2.3. Le transfert des résultats de la recherche vers l'action : du plan de gestion du bocage aux Trames vertes et bleue (TMVB).....       | 25        |
| <b>3. Analyse de 9 retours d'expériences de territoires engagés dans des démarches paysagères .....</b>                                     | <b>26</b> |
| 3.1. La méthodologie d'enquête.....   | 26        |
| 3.2. A quels moments interviennent les démarches paysagères ? .....   | 28        |
| 3.2.1. Lorsqu'il y a des conflits d'usage et des controverses .....   | 28        |
| 3.2.2. A la suite de catastrophes : feux de forêt et attaques parasitaires.....   | 30        |
| 3.2.3. Pour « maîtriser » et anticiper des mutations socio-économiques et territoriales à l'œuvre .....                                     | 31        |
| 3.3. Qu'attend-on des démarches paysagères ? .....  | 33        |
| 3.3.1. Le paysage, une approche visuelle pour « intégrer » les pratiques sylvicoles modernes .....  | 33        |
| 3.3.2. Le paysage comme outil de médiation territoriale .....   | 33        |
| 3.3.3. Le paysage comme outil de transversalité pour poser les bonnes questions aux bonnes échelles.....                                    | 35        |
| 3.4. Quelle articulation des démarches paysagères avec les filières bois ?.....   | 38        |
| 3.4.1. Des démarches paysagères, leviers de diversification et de territorialisation, essentiellement situées à l'amont de la filière ..... | 38        |
| 3.4.2. Un levier pour (re)penser la diversification des modèles sylvicoles et bocagers .....  | 39        |
| 3.4.3. Un levier pour (re)territorialiser la filière .....  | 40        |
| 3.5. Des démarches paysagères pour déclencher des projets territoriaux connexes à la filière ? .....  | 41        |
| 3.6. Gouvernance et innovation territoriale : ouvrir des espaces d'expérimentation.....   | 42        |
| 3.6.1. Un rôle d'expérimentation collective.....  | 42        |
| 3.6.2. Des effets systémiques.....  | 43        |
| 3.7. Une articulation incomplète entre démarches paysagères et l'aval de la filière bois .....  | 43        |
| <b>4. Conclusion .....</b>  | <b>46</b> |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>5. Bibliographie .....</b>                                     | <b>48</b> |
| 5.1. L'écologie du paysage appliquée aux bocages.....             | 48        |
| 5.2. Politique paysagère de la vallée de la Bruche .....          | 48        |
| 5.3. Plan de paysage du bocage boulonnais .....                   | 48        |
| 5.4. Morvan .....   | 48        |
| 5.5. Atelier du grand site marais mouillé (marais Poitevin) ..... | 48        |
| 5.6. Cahier de gestion du site classé du Mézenc.....              | 49        |
| 5.7. Observatoire des paysages des Landes de Gascogne .....       | 49        |
| 5.8. Les démarches paysagères de l'ONF .....                      | 49        |
| 5.9. Manuel paysager et environnemental de la Sainte-Baume .....  | 50        |
| 5.10. Plan de paysage de la Chartreuse .....                      | 50        |
| <b>6. Liste des figures .....</b>                                 | <b>51</b> |
| <b>Sigles et acronymes .....</b>                                  | <b>52</b> |

# 1. Contexte et objectifs de l'étude

## 1.1. Contexte

Ressource de matériaux bio-sourcés et locaux pour l'industrie (papeterie, panneaux, cartons ...), pour la filière construction durable, mais aussi source de la première énergie renouvelable consommée en France<sup>2</sup> et enfin puits de carbone, îlot de fraîcheur et réservoir de biodiversité, **la gestion vertueuse des forêts et des ensembles boisés bocagers ainsi que le développement durable de la filière forêt-bois constituent des enjeux majeurs pour activer et accélérer les politiques de transitions** indispensables à mettre en œuvre, si nous voulons conserver et restaurer les conditions d'habitabilité de notre planète.

**Pourtant la forêt française est aujourd'hui dans une situation paradoxale.** Elle accroit globalement sa surface au détriment d'anciennes terres agricoles mais, dans le même temps, elle se fragilise. Si les espaces boisés continuent de progresser, ils subissent de plein fouet les conséquences du changement climatique. La forêt est en effet de plus en plus affectée par les transformations éco-climatiques (sécheresse et stress hydrique associé, pression des ongulés, événement climatique extrême (tempête, feu ...)) et par les phénomènes sanitaires (chalarose du frêne, chancre du châtaignier ou encore crise des scolytes de l'épicéas). Le diagnostic posé par l'IGN dans son *Inventaire forestier 2024* est clair : la mortalité des arbres a plus que doublé (+ 125%) en 10 ans et sur la période 2015-2023, celle-ci s'élève en moyenne à 16,7 millions de mètres cubes par an sur cette période. (Source : Memento IGN 2025 <https://www.calameo.com/read/0011885827c418636cbd4>)

En ce qui concerne le bocage, autrefois marqueur de propriété et d'exploitation, et également élément productif (bois de chauffage, bois d'œuvre, fruits, protection contre le vent), **la haie est aujourd'hui symbole de contrainte** pour les exploitations agricoles mécanisées. Ceci explique en grande partie que **le linéaire de haies en France est passé de 1 244 110 km à 707 605 km** entre les deux premiers cycles de l'inventaire IFN séparés de 12 ans, soit une perte annuelle d'environ 45 000 km de haie **entre 1975 et 1987**. Dans les années 1980-1990, le déclin ralentit avec 15 000 km de linéaires de haie en moins par an, mais s'intensifie cependant depuis quelques années avec une estimation de perte du linéaire de 23 500 km/an (CGAAER, 2023)<sup>3</sup>.

Par ailleurs, **la forêt et le bocage occupent une place importante dans nos imaginaires.** Autrefois lieux mythologiques, **la forêt est aujourd'hui le symbole par excellence d'une nature sauvage et préservée** chez nombre de nos concitoyens. Aux abords des métropoles (et pas seulement), la forêt est considérée comme **espace de loisir**, cadre de vie à protéger. Elle est dans le même temps, un espace de travail pour près de 440 000 emplois générés par la filière forêt-bois. Quant au **bocage, il est devenu un patrimoine culturel, social et paysager identitaire.** Ce paysage arboré constitue en particulier le symbole des campagnes de l'Ouest de la France. Le bocage transmet une image bucolique autant support de relations sociales et culturelles (traditionnelles comme la chasse et la cueillette ou plus actuelles comme la promenade et les sports de nature) **mais aussi l'image (appuyée par les nombreuses études scientifiques sur ce terrain) d'un refuge écologique.** Dans ce contexte et face à des attentes sociales différenciées, on voit depuis quelques années les controverses se multiplier. **La gestion forestière et la transformation du bocage suscitent des craintes** et on dénonce les coupes dites rases, l'« industrialisation » des forêts, symbolisée par les plantations monospécifiques ou encore la privatisation pour des activités cynégétiques, l'arasement des haies et le retournement des prairies ... Dès lors on peut se poser la question de savoir **comment concilier et trouver le juste équilibre entre les différentes attentes vis-à-vis des forêts et des bocages** : essor de la bioéconomie, pour répondre à la demande en bois énergie et matériaux biosourcés, augmentation de la séquestration et du stockage du carbone, préservation de la biodiversité et développement d'activités récréatives ?

## 1.2. Objectifs

A l'heure de l'anthropocène et des crises sociales et éco-climatiques, la forêt, le bocage et la ressource bois constituent donc une des clefs de voute d'une politique ambitieuse de transition.

---

<sup>2</sup> « Le bois énergie », *Les avis de l'ADEME*, nov. 2023

<https://bibliothèque.ademe.fr/ged/8319/AVIS-Bois-Energie.pdf>

<sup>3</sup> Ces chiffres témoignent d'une réalité mais restent des approximations car, par télédétection, il est difficile de différencier les arasements définitifs des prélèvements planifiés dans une gestion durable.

Par *transition*, on n'entend pas seulement le simple passage d'un état (politique, socio-économique, environnemental ...) à un autre, mais plus précisément toutes les modifications qui vont permettre de préserver et/ou de rétablir l'habitabilité de la planète. La transition doit donc être considérée comme un **changement systémique qui entraîne de profondes recompositions socio-spatiales et une importante transformation des socio-écosystèmes**. Changement complexe car systémique, englobant, généralisé, la transition concerne tout le monde et tous les secteurs sur un espace donné. Dans cette optique, la transition est aussi fondamentalement **un projet de société qui s'incarne dans des politiques publiques**, que ces politiques soient transversales (comme pour les transitions territoriales ou écologiques) ou sectorielles (transitions énergétiques ou agro-alimentaires par exemple).

La transition suppose donc une intentionnalité et des actions collectives. **Or la transition ne se décrète pas. Pour la voir advenir, la société et les collectifs ont besoin d'outils et « d'objets intermédiaires<sup>4</sup> »**. Nous faisons l'hypothèse que **le paysage peut constituer un de ces outils de projet pour la transition**. La démarche paysagère est en effet **une méthode de projet transversale** (qui relie des problématiques que l'on a tendance à regarder séparément), **sensible** (qui part des réalités concrètes plus que de concepts abstraits et génériques) et **participative** (qui offre un espace de dialogue démocratique et de concertation à tous et toutes).

C'est dans cette perspective que l'ADEME a lancé une étude qui fondamentalement pose une double question :

- Il s'agit tout d'abord **d'évaluer la plus-value des démarches paysagères pour aborder les problématiques de gestion vertueuse des forêts et des ensembles boisés bocagers ainsi que le développement durable de la filière bois**. Autrement dit, il s'agit de saisir la manière dont la filière forêt-bois et bocage peuvent rentrer en transition par l'intermédiaire du paysage ;
- Sur cette base, il s'agit ensuite **d'imaginer dans quelle mesure ces démarches paysagères pourraient être mieux accompagnées par l'ADEME mais aussi comment elles pourraient inspirer et transpirer sur l'ensemble des dispositifs soutenus et actions menées par l'Agence de la transition écologique**.

Pour apporter des éléments de réflexion à ces questions, nous avons mené :

- **Une synthèse de la bibliographie concernant les théories et les méthodes paysagères mises en œuvre dans des contextes forestiers et bocagers**. Cette revue de littérature a en particulier permis de mettre en lumière deux expériences pionnières : celles du paysagisme d'aménagement menées au sein de l'Office National des Forêts (ONF) en particulier par Peter Breman et Hugues Lambert et celles de l'ingénieur agronome Jacques Baudry.
- **Une enquête visant principalement à évaluer les qualités et les plus-values des démarches paysagères lorsqu'elles abordent les problématiques de gestion vertueuse des forêts et des ensembles boisés bocagers ainsi que le développement durable de la filière bois**. Pour ce faire, la méthode adoptée repose sur l'analyse comparative de neuf démarches paysagères récentes. Analyse que nous avons réalisée sur le terrain directement avec les porteurs de projet (2 démarches) ou à travers un corpus documentaire complété par des entretiens à distance ciblés (7 démarches) ; analyse qui a ensuite donné lieu à la réalisation de **fiches de retours d'expériences (REX)** disponibles dans un autre document.

---

<sup>4</sup> D. Vinck, *Ethnographie de l'activité de conception et d'innovation*, PUG, Grenoble, 1999.

## 2. Deux expériences pionnières : les démarches paysagères de l'ONF et le bocage au prisme de l'écologie du paysage

### 2.1. Les démarches paysagères au sein de l'Office National des Forêts (ONF)

« Face à la transformation sociale économique et culturelle de la société française au début des années 1960, les décideurs publics s'interrogent sur les usages sociaux de la forêt principalement analysés sous l'angle du loisir et, particulièrement au cours des années 70, sur la possible surfréquentation des forêts » (Deuffic, 2004). Les enquêtes sociologiques se multiplient et montrent la croissance des pratiques sociales de forêt. On retiendra en particulier celles de Bernard Kalaora (1981) qui, dans une perspective bourdieusienne de distinction culturelle, « démontre que plus les individus sont instruits, plus ils fréquentent la forêt (la forêt entre alors dans la catégorie des biens culturels, tels les musées) » (Deuffic, 2004).

A partir des années 1980, s'ajoute à cette question récréative celle de l'environnement. La forêt est désormais aussi perçue comme un « archétype de nature » (Eizer, 1995). On passe « du Musée vert au musée écologique » (Kalaora, 1997). « Dans cette perspective, l'impact paysager des boisements réalisés dans le cadre du Fonds Forestier National à partir de 1947 provoque des remous dans l'opinion publique » (Deuffic, 2004). Alors que la forêt paysanne disparaît progressivement et que l'économie locale associée à ces espaces s'écroulent au profit de grosses structures, l'industrialisation de la forêt française ne se fait pas sans tensions. Avant même la loi de 2001 qui promeut une forêt multifonctionnelle, la question des cohabitations se posait déjà.

Principal acteur de la filière forêt-bois et de son industrialisation, l'ONF est nécessairement interpellé par ces questions de cadre de vie et de conscience écologique. Dès lors, l'Office part du principe que l'approche paysagère peut constituer une réponse :

*« Étant donné l'intérêt grandissant des populations pour la qualité de leur environnement et de leur cadre de vie, la prise en compte du paysage s'impose, notamment en milieu naturel, comme une des réponses à la demande sociale, notion éminemment complexe ».*

*P. Breman, 2001. Paysage, forêt et paysage forestier : la politique de l'Office national des forêts, in Aménagement et nature, n°141, p. 81-88*

#### 2.1.1. Le paysagisme d'aménagement ou le design forestier à la française

C'est ainsi que dès les années 1970, l'Office construit les fondements théoriques et méthodologiques mais aussi expérimente en pratique une approche paysagère de l'aménagement forestier. Se revendiquant du paysagisme d'aménagement dans la continuité des travaux de Bernard Fischesser du CEMAGREF (Fischesser, 1987 ; 1998 – Donadieu, 2019) et de certaines expérimentations réalisées au CNERP (Donadieu, 2023), les paysagistes Peter Breman et Hugues Lambert sont les pionniers de cette approche au sein de l'Office. Ils écrivent plusieurs guides techniques, des notes de recommandations et des articles concernant à la fois l'accueil du public et la prise en compte du paysage lors des aménagements forestiers (cf. bibliographie en fin de document).

Les fondements méthodologiques défendus par Breman et Lambert s'articulent aussi autour des principes de psychologie de la forme<sup>5</sup> et sur la mise en œuvre d'outils d'analyse visuelle (oculométrie). Au cœur de ces approches, on retrouve « les notions de champ de vision, de point d'appel et de hiérarchisation de ces points d'appel, de texture optique, de dynamique et d'équilibre des paysages, mais aussi les concepts essentiels d'intégration des structures paysagères » (Breman, 2004). Dans son Cahier de recommandation

<sup>5</sup> Recherches réalisées durant l'entre-deux-guerres par des psychologues et philosophes allemands (*Gestalt-théorie*) qui s'intéressent à la manière dont l'organisme et le cerveau perçoit les stimuli de son environnement, quels sens et quelle interprétation il en donne.

à l'usage des sylviculteurs pour une approche paysagère de la production forestière morvandelle, Breman explique cette démarche visuelle à travers quelques photos et schémas légendés (Figure 2-1) :



Figure 2-1 - La perception et l'approche visuelle comme fondement théorique de l'approche paysagère de l'aménagement forestier selon Peter Breman (1997).

Dans cette perspective, l'approche paysagère consiste principalement à « intégrer » la plantation forestière dans les « lignes de force du paysage ». Paysager la nouvelle forêt consiste dès lors à identifier des zones de sensibilité paysagère :

*« Cette prise en compte du paysage devrait intervenir systématiquement bien en amont des travaux. Elle intervient au moment de la rédaction de l'aménagement forestier (...).*

*Dans ce cadre est réalisé notamment la carte des paysages remarquables et des sensibilités paysagères. Sur cette carte figurent outre les éléments remarquables et les points noirs, un certain nombre de points d'observation privilégiés choisis d'un commun accord avec nos partenaires : administration, collectivités, associations, chambres consulaires, etc. A partir de ces points d'observation est réalisée une carte de vision. Ensuite, ces points sont classés selon l'importance de leur fréquentation. Un calcul complexe qui tient notamment compte du relief du terrain et de la distance d'observation permet de distinguer différents niveaux d'exposition aux regards, différents niveaux de sensibilité paysagère. (...)*

*Le forestier, lorsqu'il aura à intervenir dans un secteur particulier de la forêt, saura tout de suite dans quel niveau de sensibilité paysagère il se situe. Il prendra alors les mesures qui s'imposent localement en fonction, des enjeux ».*

*P. Breman, 2001. Paysage, forêt et paysage forestier : la politique de l'Office national des forêts, in Aménagement et nature, n°141, p. 81-88*

Ces mesures qui visent l'intégration paysagère des nouvelles pratiques sylvicoles et notamment celles liées au reboisement monospécifique alors largement pratiquées à l'époque par l'ONF relèvent, selon Breman, du « bon sens » (Breman, 2006) et consiste principalement à : « aller dans le sens du naturel ; respecter, voire exalter l'esprit des lieux ; et favoriser une diversité perceptible par le public » (Breman, 2001). Concrètement, Peter Breman prône par exemple la régénération fractionnée afin d'éviter les coupes rases trop violentes (Figure 2-2), de substituer la plantation par timbre-poste ou en bande par l'enrésinement par plage (Figure 2-3 et Figure 2-4) ou encore de travailler sur les lisières afin de masquer les aménagements forestiers et les coupes rases à venir (Figure 2-5).

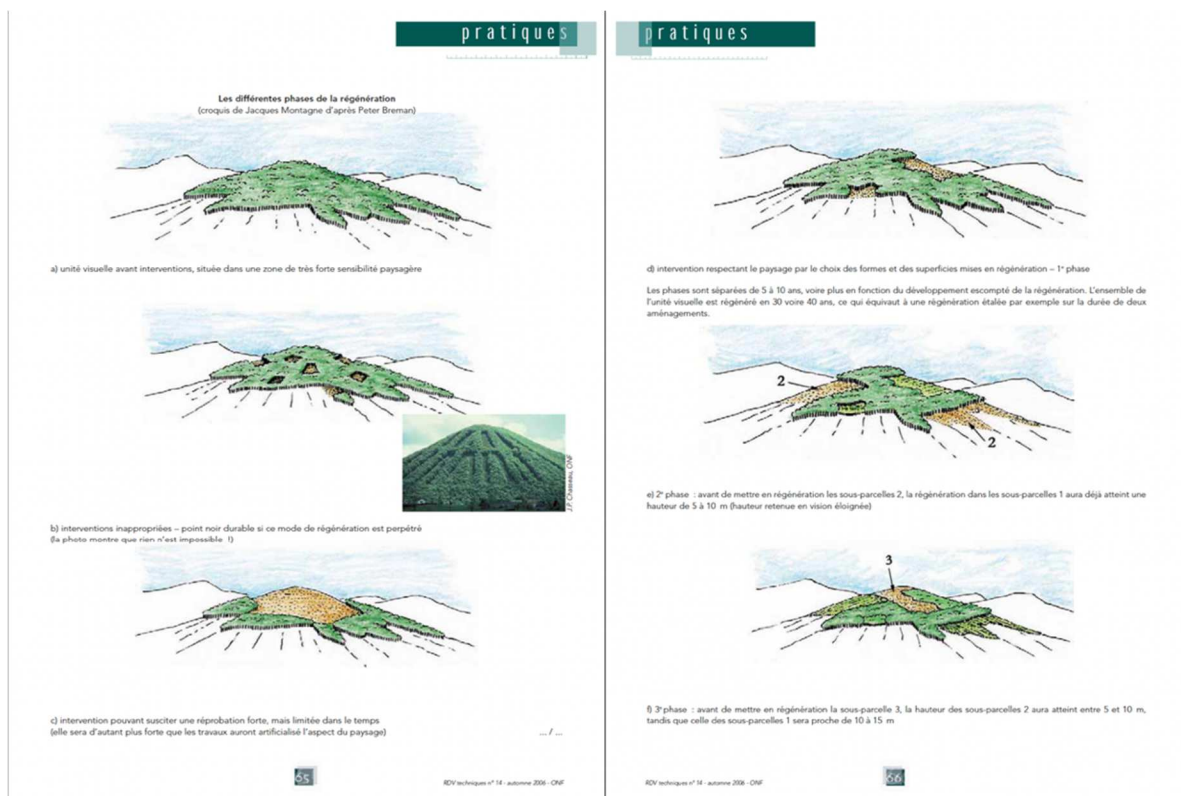
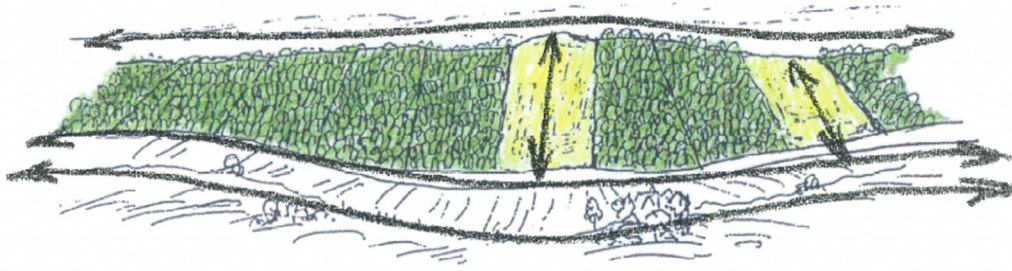
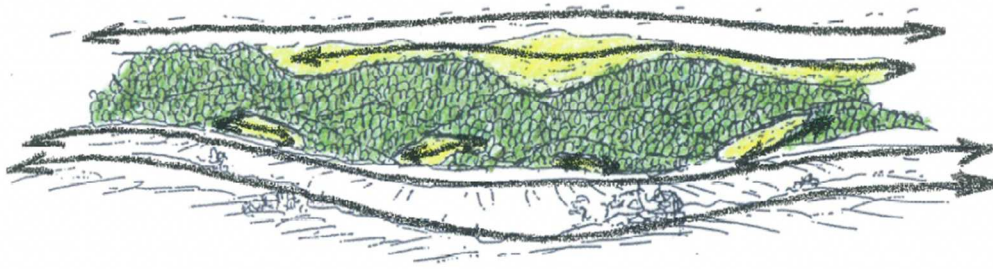


Figure 2-2 - Proposition pour une régénération fractionnée dans une unité visuelle à forte sensibilité (Breman, 2006)



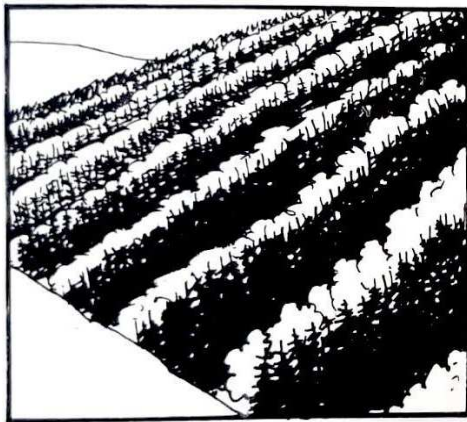
*Le caractère artificiel des interventions (coupes) est encore accentué par les axes qui ne correspondent pas au sens général de ce paysage dont le caractère panoramique souligne la dominance horizontale.*



*Le caractère artificiel des interventions est atténué, non pas généralement par la réduction des surfaces des coupes mais par l'irrégularisation des formes et le respect du sens général du paysage.*

Figure 2-3 - Intégration paysagère d'une opération de reboisement dans le Morvan (Breman, 1997)

Ancienne méthode de plantation.



Nouvelle méthode.



Figure 2-4 - Opération de reboisement par la méthode de l'enrésinement par plage (Lambert et al., 1987)

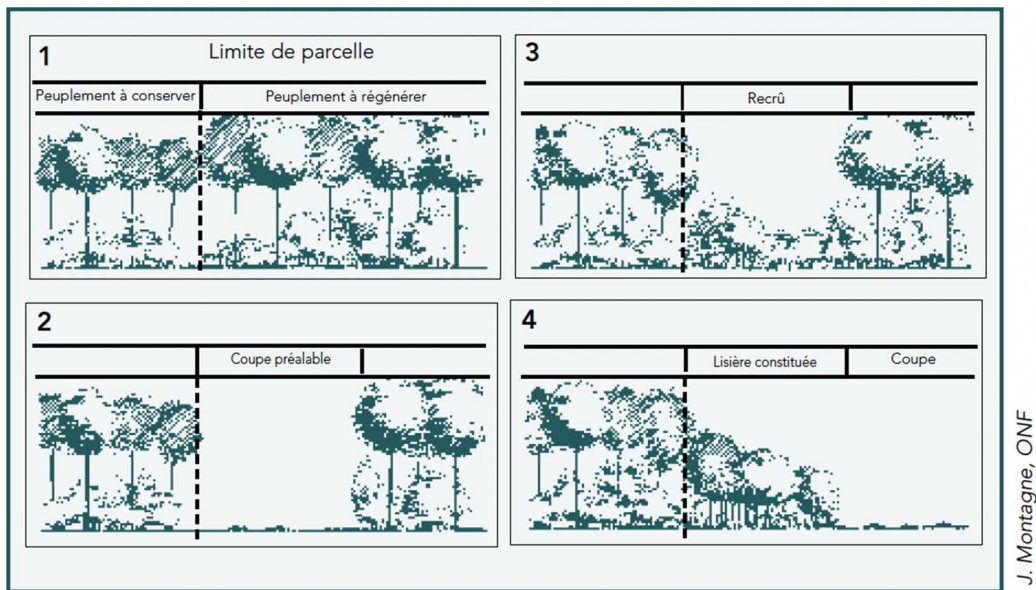


Figure 2-5 - Travail sur les lisières pour masquer une coupe rase (Breman, 2004)

La méthode vise donc tout d'abord à intégrer les interventions forestières depuis une « vision externe » de la forêt (la « forêt perçue »), c'est à dire depuis des points de vue lointains. Derrière cette démarche, on peut voir une volonté d'acceptabilité sociale des nouvelles pratiques intensives de production du bois. Par ailleurs, ce paysagement concerne aussi la « vision interne » de la forêt (la « forêt vécue »). Ainsi tout doit être fait pour offrir une expérience forestière la plus enrichissante possible pour les usagers. Dès lors, les questions de l'accueil, de la gestion des flux des promeneurs, de la mise en scène des travaux forestiers et de l'information des publics deviennent centrales. Afin de documenter cet aspect de la demande sociale de forêt, Breman prône une démarche « éthologique » fondé sur des comportements type en forêt (Figure 2-6) :

*« Pour mieux comprendre ce qui est recherché par le public et a contrario ce qui est rejeté par lui, il est surtout fait appel à l'observation du comportement des individus. De cette observation sort un ensemble d'éléments d'appréciation communément partagés par tous, ou presque, dans un contexte de l'Europe occidentale.*

*Ces éléments s'inspirent de trois thèmes totalement indépendants des phénomènes de mode actuels, à savoir : - se sentir en sécurité ; - ne pas se sentir seul ou isolé ; - avoir des repères »*

*P. Breman, 2003, « Comment la prise en compte du paysage répond aux enjeux sociaux multiples de la forêt française », Intervention au XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial, Québec city, Canada.*

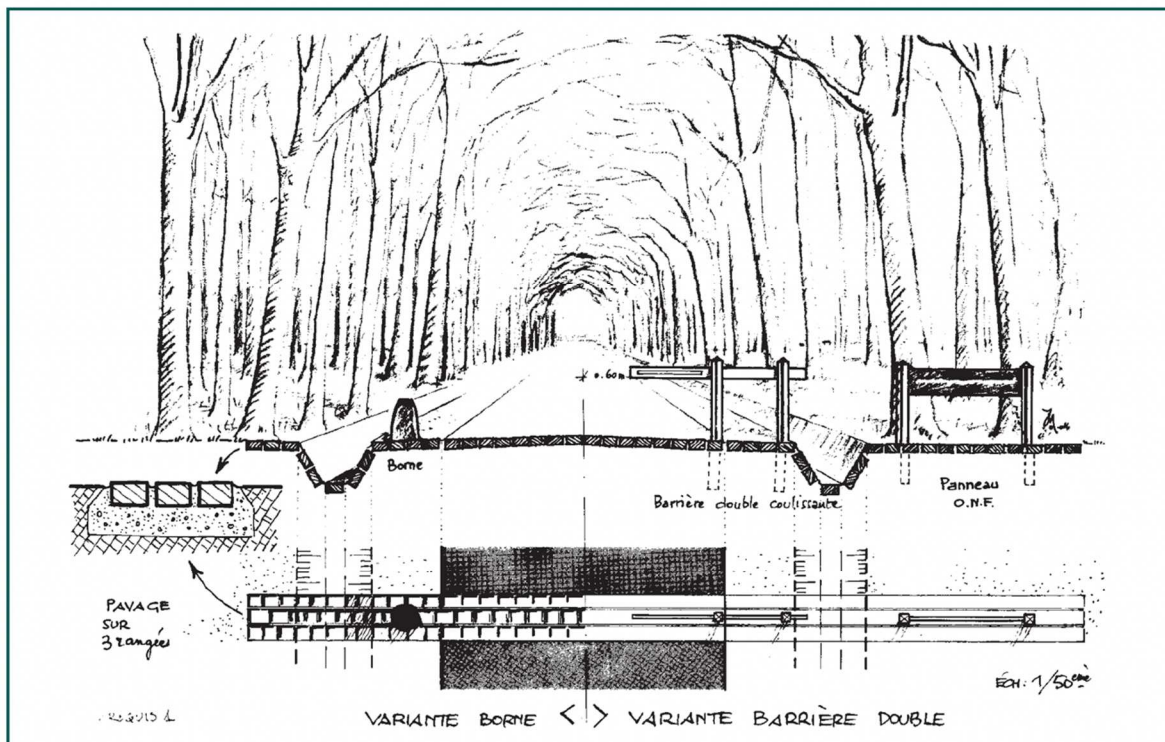


Fig. 1 : vue perspective de l'entrée avec le détail technique du « seuil » d'entrée et des éléments d'information. Illustration du peuplement : à gauche, représentation de la densité des arbres avant intervention, avec simulation d'enlèvement de la « souille » ; à droite, après intervention

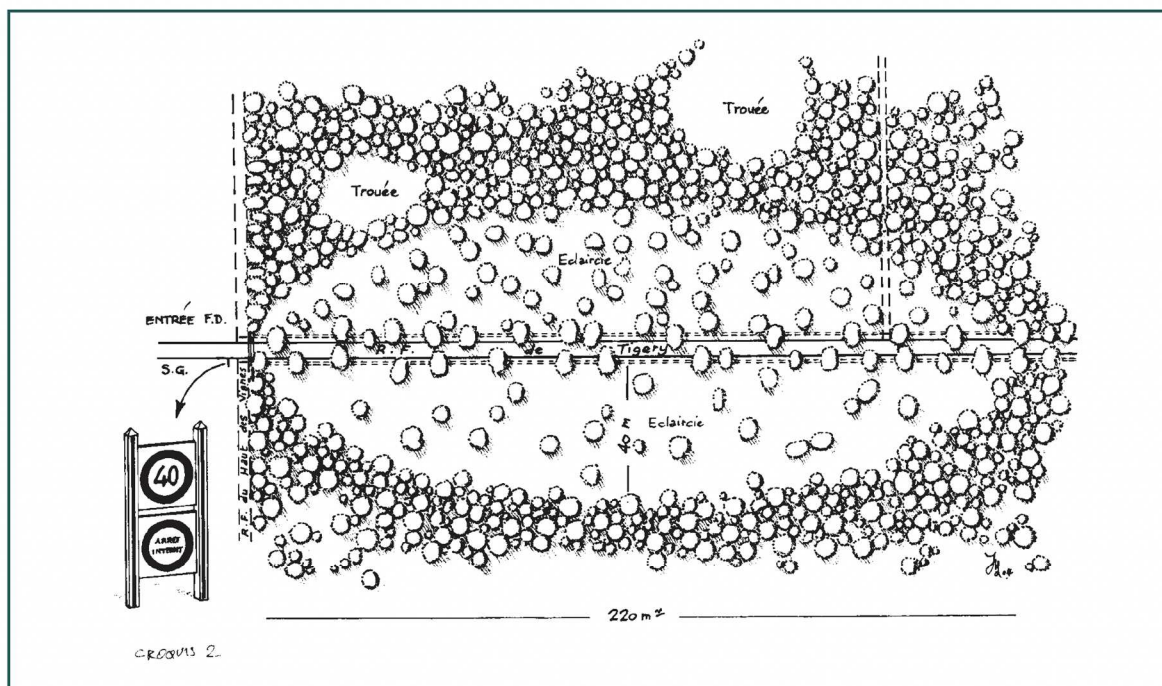
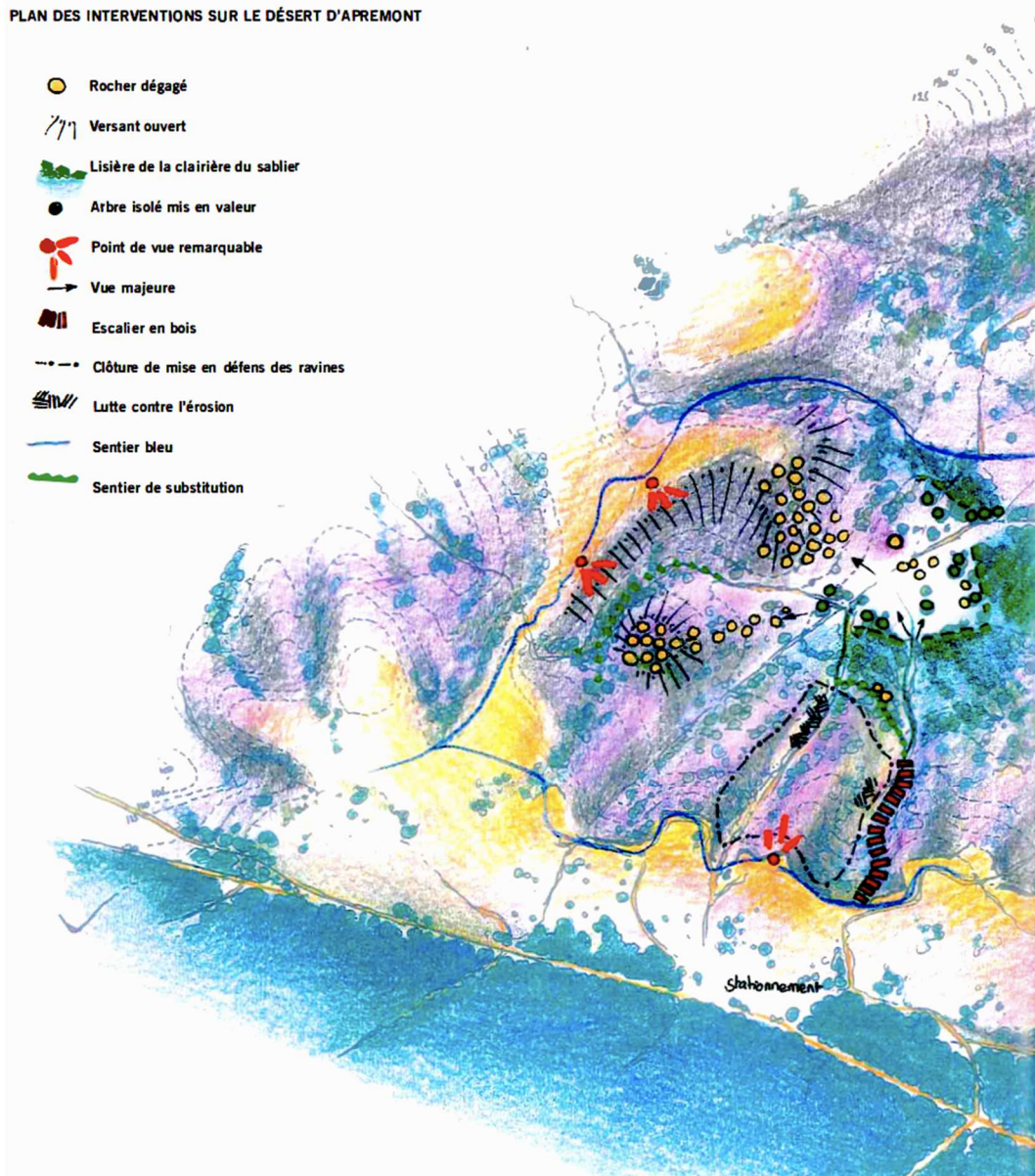


Fig. 2 : le « sas », zone de transition constituée par les peuplements des deux côtés de la route d'accès d'une largeur totale de 80 m et une longueur choisie d'environ 220 m. Cette distance est fonction de la vitesse des usagers à cet endroit, le but étant qu'ils puissent se rendre compte durant leur passage de l'effet optique créé. Ce passage dure environ 20 secondes à 40 km/h, c'est-à-dire 3 fois plus que ce qui est normalement nécessaire pour permettre au cerveau d'enregistrer une image

Figure 2-6 - Dispositifs d'accueil du public et de gestion des flux dans la forêt domaniale de Sénart (Essonne et Seine-et-Marne).

Concernant l'accueil, à la même époque d'autres expérimentations sont faites par l'ONF. On pense en particulier au plan-plage mis en œuvre au sein de la MIACA ou encore à l'intervention d'Alain Freytet dans le massif de Fontainebleau (Figure 2-7).



ENVERS D'APREMONT, SENTIER DE LONG DE LA CLÔTURE DE MISE EN DÉFENS

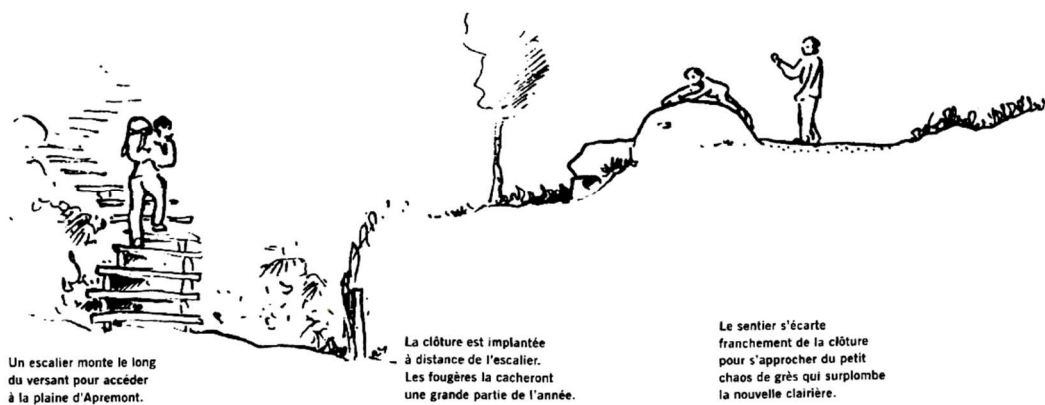


Figure 2-7 - Interventions paysagères d'Alain Freytet dans le désert d'Apremont en forêt de Fontainebleau. (AMC, 2002)

## 2.1.2. L'institutionnalisation du paysage au sein de l'Office National des Forêts (ONF)

Depuis les travaux pionniers de Breman et Lambert, l'ONF a développé et consolidé son approche paysagère. En 1993, année de la ratification de la Convention européenne du paysage en France, **une mission paysage est créé au sein de la direction technique**. « Cette mission paysage a pour objectifs principaux, outre la recherche, la mise au point d'outils et la formation professionnelle déjà citées : - l'appui technique aux services de terrain ; - l'animation d'un réseau de correspondants paysage créé en 1991 » (Breman, 2001).

Institutionnalisée depuis le début des années 1990, l'approche paysagère de l'ONF est associée à la question de la « demande sociale », au dialogue forêt/société et à l'accueil du public. L'Office est en effet « censé répondre à des "demandes sociales" qui se manifestent de façon différente selon le massif forestier considéré. C'est une obligation qui lui est imposée directement par la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001. Celle-ci énonce en effet le principe de « satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt » (article 1er, alinéa 1er) » (Boutefeu, 2009). Cette approche paysagère a néanmoins mis du temps à

prendre une place légitime au sein de l'Office comme le montre bien l'enquête dirigée par Philippe Deuffic en 2006 qui indiquait que, pour les forestiers, le paysage passe au « second plan ». Les forestiers de l'Office reprochaient en effet à cette approche d'être floue, non opérationnelle et onéreuse. In fine, on peut relire tout le travail de Breman comme une tentative pour démonter ces critiques.

Avec ses 47 membres dont 25 paysagistes diplômés, le réseau Paysage de l'ONF couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer. Dans toutes les Directions territoriales, il y a en effet aujourd'hui entre 1 et 4 paysagistes ou agents formés au paysage. Réunis au sein des pôles « Étude » des agences territoriales, les paysagistes travaillent avec les forestiers dans la réalisation et la mise en œuvre des plans d'Aménagement. Ici leurs interventions se font en fonction de critères qui mettent en balance la « demande sociale », la « sensibilité paysagère », les enjeux environnementaux et d'économie forestière. Leur concours est sollicité lorsque des problématiques d'accueil du public se posent, sur des massifs à forte sensibilité visuelle et/ou patrimoniale ou sur des espaces forestiers où se posent des enjeux environnementaux<sup>6</sup>. C'est en particulier le cas sur des massifs périurbains ou soumis à des réglementations patrimoniales ou environnementales. Ce travail conjoint entre paysagiste et forestier nécessite un dialogue

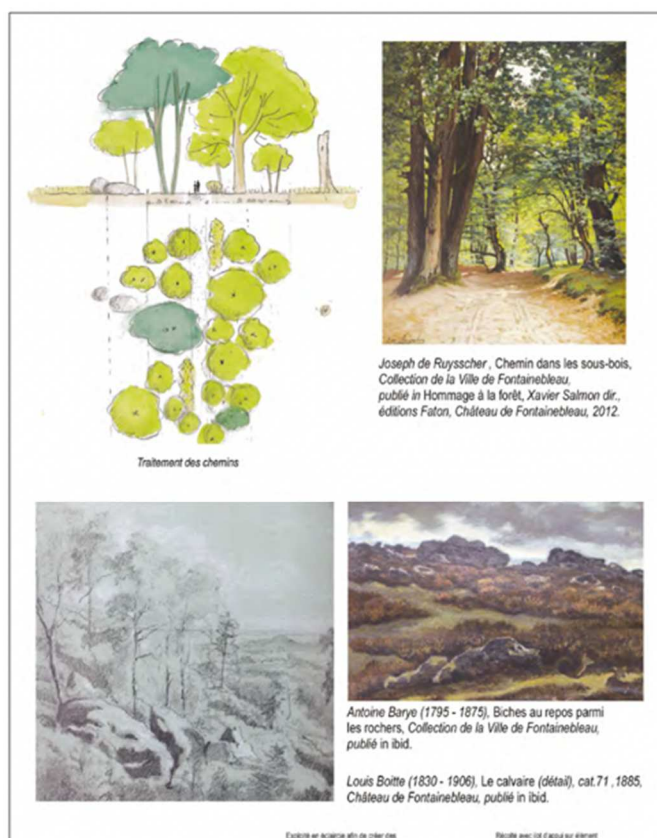


Figure 2-8 - « Retrouver les paysages des peintres des Barbizon » : concilier exploitation forestière, accueil du public et valorisation d'un site patrimonial. Extrait du carnet d'appui au martelage. (Avenas et Meyrier, 2023)

long et constant mais constitue un « couple d'avenir » (Mora, 7 mai 2025) comme le montre les travaux publiés par Victor Avenas et Sophie Meyrier (2023) sur les paysages représentés par les peintres de Barbizon dans la forêt de Fontainebleau (Figure 2-8) ou l'exemple du « Carnet paysager d'intervention » dans la forêt de Montmorency :

« Cette démarche a été développée dans le contexte de crise que la maladie de l'encre a déclenché en forêt domaniale de Montmorency. Autrefois composée de taillis de châtaigniers sous futaie de chênes, cette forêt est faite aujourd'hui de châtaigniers pour près de 70 %. Depuis 2016, des dépérissements massifs et fulgurants y ont été constatés malgré un passage à la futaie irrégulière dès 2012. Les coupes sanitaires drastiques métamorphosent le paysage et sont mal perçues

<sup>6</sup> L'ONF distingue des niveaux d'intervention. Au troisième niveau, les enjeux paysagers sont considérés comme forts et un paysagiste est systématiquement convié. Au deuxième, le paysagiste peut être invité et il n'est pas obligatoire pour le premier

*par les populations locales accoutumées à des reliefs boisés continus. En 2021, un comité de pilotage a été mis en place afin de définir des principes de gestion plus adaptés que la coupe à blanc. Un travail de collaboration entre forestiers et paysagistes a été entamé sur le terrain pour maintenir un paysage forestier atténuant le traumatisme d'un abattage massif dû à la crise sanitaire.*

*Un outil a alors été créé à l'usage des opérateurs forestiers locaux, le « carnet paysager d'intervention ». On y décrit de nouveaux modes opératoires combinables entre eux selon les situations. Une attention à l'état du couvert forestier, à la géomorphologie et au niveau de fréquentation et de visibilité permet de définir autant de modes de gestion adaptés. En situation de lisière ou à l'intérieur d'une parcelle, par exemple, un type de régénération appelé « par lignes de recru » est préconisé. Il a pour fonction d'établir rapidement un écran visuel et de conserver un corridor de biodiversité ».*

*Mora V., Le-Legard-Moreau L., Gascon L. et Tallier G., « Plus belle la forêt. L'apport des paysagistes de l'ONF à la forêt de l'après-pétrole », in Signé PAP, juillet 2024*

Les paysagistes de l'ONF travaillent également dans l'accompagnement des missions d'intérêt général confiées par l'État autour de la Restauration des Terrains de Montagne (RTM), Défense des forêts contre les incendies (DFCI) ou la protection des littoraux dunaires. Ils participent enfin, au volet commercial de l'Office et répondent à des appels d'offres comme des atlas et des plans de paysages, des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou de maîtrise d'œuvre.

On observe donc au sein de l'Office une institutionnalisation de l'approche paysagère comme le confirme le fait que les ministères en charge de l'environnement ont confié à l'ONF depuis 2011 une mission d'intérêt général « Biodiversité et Paysage » qui, concernant le volet paysager, vise en particulier à s'investir sur toute les démarches liant forêt et société dont les actions liées aux patrimoines, aux Forêts d'Exception® et au projet d'Exploratoire photographique des paysages forestiers (voir 2.1.3).

### 2.1.3. Dépasser l'héritage du paysagisme d'aménagement : de l'intégration paysagère à la médiation par le paysage

Initiées par Breman, Fichesser ou Lambert, les méthodes du paysagisme d'aménagement appliquée à la forêt offrent des solutions opérationnelles aux problématiques forêt/société que se posent l'Office depuis les années 1960. Disposer d'un stationnement facilité, rendre possible une expérience forestière de qualité, intégrer dans « les lignes de force » du paysage les aménagements forestiers, favoriser l'acceptabilité sociale des pratiques sylvicoles intensives, traiter les lisères et minimiser les impacts des travaux sylvicoles ... ce corpus a donné des réponses très concrètes à toutes ces questions. Sans nécessairement faire référence aux auteurs cités, ces démarches continuent d'être largement utilisées par les agents de l'ONF<sup>7</sup>. Pourtant, dans des publications récentes, on sent également la volonté de dépasser cet héritage. C'est le cas en Corse avec les travaux de l'ingénieure forestier Muriel Tiger et de l'ingénieur paysagiste Fabien Chelles (2024) dans lesquels **la notion de sensibilité paysagère est substituée par celle d'attrait paysager** afin de prendre en compte la demande sociale en paysage avec plus de précision dans les préconisations sylvicoles.

Par ailleurs, l'ONF développe aussi depuis quelques années de nouveaux outils dont l'objectif est moins de « limiter les impacts de la sylviculture sur le paysage » (Ibid, 2024) que d'utiliser le paysage comme un « outil de médiation » (Mora, 7 mai 2025). C'est dans cette perspective que sont nés les Observatoires photographique des paysages forestiers (OPPF) ainsi que l'Exploratoire photographique des paysages forestiers ou encore le dispositif les Forêts d'Exception® qui visent, en partie au moins, à faire du paysage une plateforme commune pour construire un projet territorial où la forêt serait au cœur (Gernigon, 2019 ; Mora V., Le-Legard-Moreau L., Gascon, 2024).

<sup>7</sup> Sur ce point voir en particulier : Marilyne Fouquart, « Dans la vie des équipes du réseau Paysage » - <https://www.onf.fr/onf/+b8e::dans-la-vie-des-equipes-du-reseau-paysage.html>

## 2.2. Le bocage au prisme de l'écologie du paysage

Au sortir de la seconde guerre, on assiste à une extraordinaire disparition du bocage français (Poiteureau et Coulon, 2006). Face à ces transformations radicales, on constate que, dès les années 1960, des voix s'élèvent. Les récents travaux de l'historien Léandre Mandard ou de Christophe Bonneuil (2025) ont bien montré que les résistances face à ces transformations venaient aussi des paysans. Dans cette perspective, Ch. Bonneuil rappelle qu'avec les remembrements, « c'est tout un rapport à la terre qui est éradiqué par ce processus. Cette dimension explique en partie les révoltes » (Ibid, 2025).

A côté de ces soulèvements agricoles, « des naturalistes et plusieurs associations de protection de la nature, notamment en Bretagne, soulignent l'importance écologique de ces paysages et s'insurgent des arrachages massifs des haies et de arasements de talus. (...) Face à ce constat, l'ingénieur agronome



Figure 2-9 - Affiche contre le remembrement (Musée de Bretagne, Coll. Arts graphiques)

Dominique Soltner publie en 1973 un premier ouvrage où il synthétise les connaissances et sensibilise les élus, les agriculteurs aux problématiques associées à la disparition des haies.

Les années 1970 sont marquées également par la mise en œuvre d'un programme interdisciplinaire d'envergure sur les bocages conduit par l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA aujourd'hui INRAE), le CNRS et l'École supérieure d'agronomie de Rennes et les deux universités de Rennes. Il ressort de ces travaux que la plupart des auteurs considèrent à cette époque les haies comme des éléments autonomes du

paysage (Baudry, 2003). Il faudra attendre le développement de l'écologie du paysage dans les années 1980 sous la houlette de Jacques Baudry et de ses équipes pour qu'émerge une approche paysagère du bocage et de sa gestion.

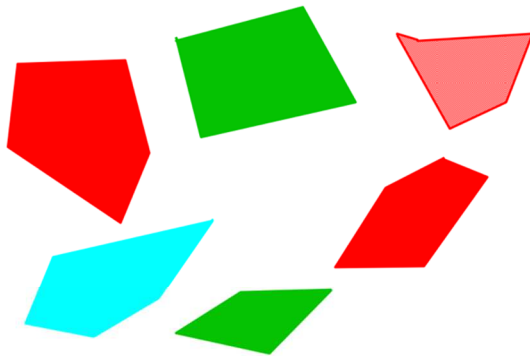
### 2.2.1. Les principes de l'écologie du paysage appliquée au bocage

L'expression « écologie du paysage » date de 1939 et les premiers textes remontent aux années quarante. La discipline se développe en France dans les années 1980 en particulier sous la houlette de Françoise Burel et de Jacques Baudry (2003).

Il s'agit d'une démarche multidisciplinaire, mélange d'écologie, de géographie et même d'éléments de sociologie et d'urbanisme, en vue d'explorer les interactions entre les modèles spatiaux et les processus écologiques à différentes échelles. Dans cette perspective épistémologique, le paysage de l'écologue est un « niveau d'organisation » des systèmes écologiques, supérieur à l'écosystème mais inférieur à la région et à la planète. Il se caractérise essentiellement par son hétérogénéité et par sa dynamique gouvernée, pour partie, par les activités humaines. L'écologie du paysage a ses termes pour désigner les divers éléments du paysage : la matrice englobante, les taches qui s'assemblent en mosaïque, les corridors qui forment réseaux. L'ensemble, mosaïque et réseaux, constitue le patron paysager. Les notions de base de l'analyse quantitative des structures sont la fragmentation en taches, la connectivité spatiale et fonctionnelle qui définit les liens entre taches, et l'hétérogénéité qui caractérise la mosaïque.

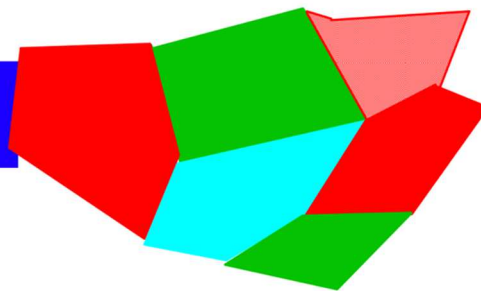
Comme le montre les schémas issus d'un enseignement de Jacques Baudry et de Chloé Vasseur reproduits ci-dessous, les principes d'hétérogénéité et de connectivité sont au centre de l'approche de l'écologie du paysage :

## Eléments isolés du paysage



L'écologie du paysage, c'est le passage de compréhension du fonctionnement d'éléments supposés homogènes à l'analyse de mosaïques spatialement explicite donc hétérogènes.

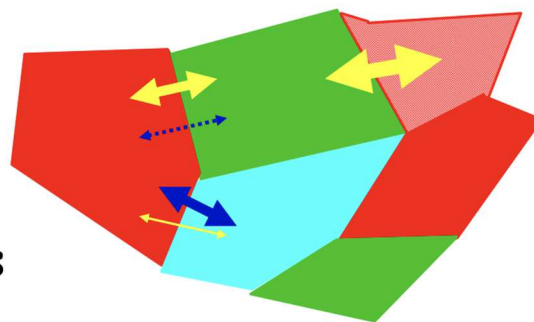
Mosaïque paysagère



Principe d'hétérogénéité

Principe d'hétérogénéité

L'hétérogénéité implique des interactions, des flux, des **connexions**. C'est-à-dire que la dynamique de chaque élément est non seulement liée à des processus internes, mais aussi aux interactions avec d'autres éléments du paysage, à commencer par les éléments voisins.



+ interactions

Principe de connectivité

Figure 2-10- Principes d'hétérogénéité et de connectivité dans l'écologie du paysage (Jacques Baudry, Chloé Vasseur. 2010)

« Concernant le bocage, l'article de Forman et Baudry en 1984, a posé les bases d'une approche nouvelle des bocages : la haie devient un corridor ; le bocage, un réseau écologique. (...). L'ensemble de ces travaux produits des avancées majeures dans la compréhension des dynamiques écologiques et de la biodiversité. Ils mettent en évidence le rôle corridor des haies pour le déplacement de nombreuses espèces et leur rôle barrière vis-à-vis du déplacement de quelques espèces, mais surtout vis-à-vis des flux d'eau, de matière liée au sol, de l'énergie (brise-vent). Ils montrent également l'importance de la structure des mailles du réseau – le grain bocager – qui prend en compte la densité de haies et leur arrangement spatial : les haies des bocages à grain fin (petite mailles bocagères allongées) abritent de nombreuses espèces

animales et végétales à affinité forestière, tandis que les bocages à grain grossier n'offrent pas d'habitat favorable à ces espèces. Enfin, les études montrent les liens forts entre réseau bocager et mosaïque des cultures notamment le rôle d'habitat pour les prédateurs des ravageurs des cultures ou des pollinisateurs » (Boissinot et Baudry, 2022).

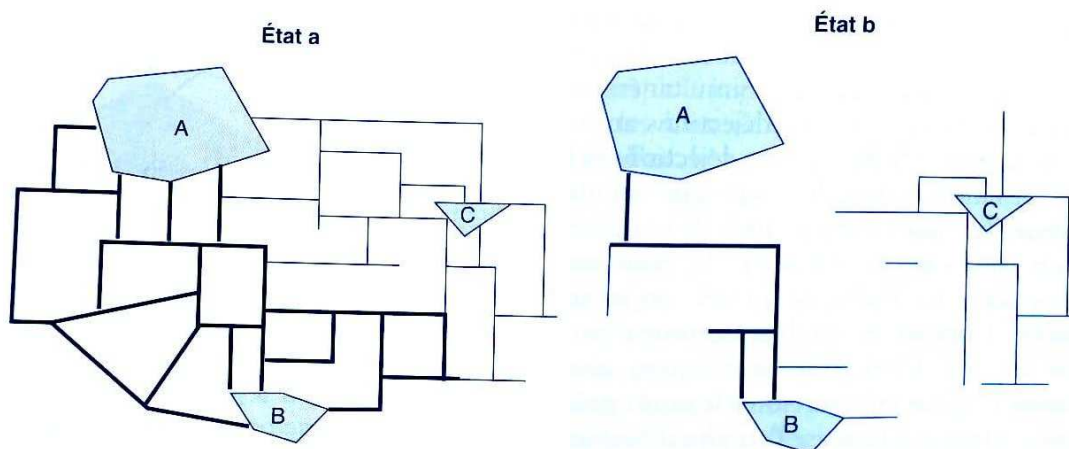
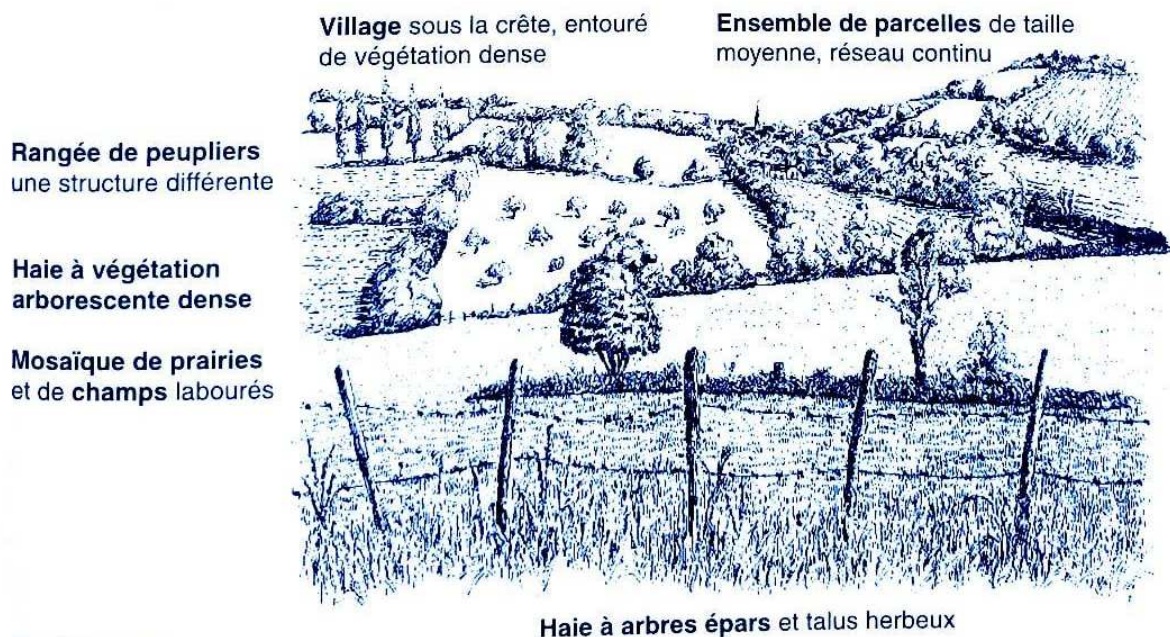


Figure 2-11 - Réseaux bocagers présentant différents risques d'extinction pour les populations animales et végétales à affinités forestières. En trait gras, les routes alternatives pour joindre les bosquets A et B. Dans l'état a, les possibilités sont multiples alors que dans l'état b, elles sont réduites (Jacques Baudry et Agnès Jouin. 2003)



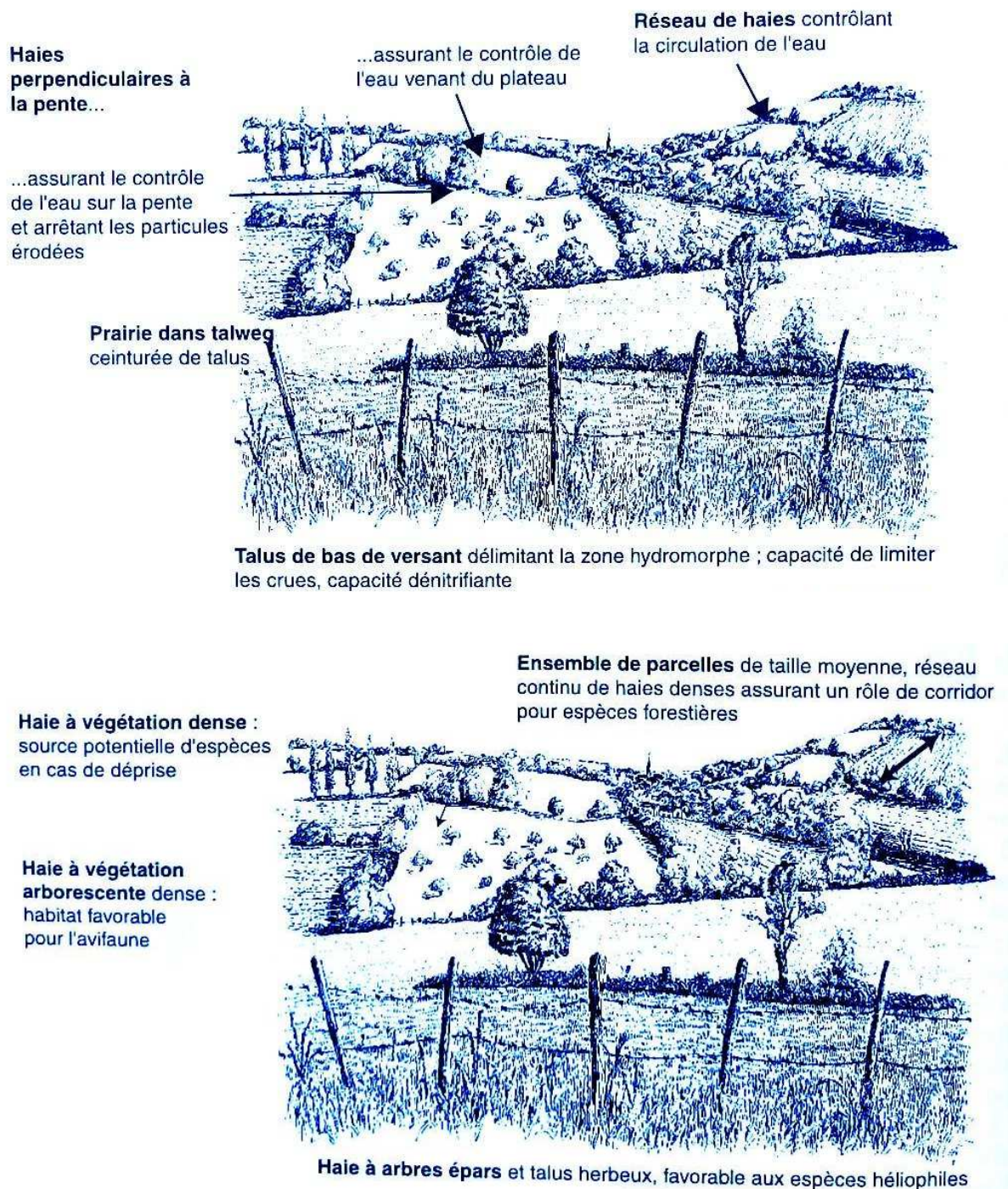


Figure 2-12 - Différents types d'analyse écologique d'un paysage de bocage : 1° la reconnaissance des éléments du paysage ; 2° aspects fonctionnels : flux d'eau et éléments associés ; 3° aspects biologiques : flux d'espèces (Jacques Baudry et Agnès Jouin. 2003)

Les recherches réalisées sur les paysages de bocages autour de Jacques Baudry ont notamment été mise en œuvre dans la zone atelier Armorique. « Sa partie rurale est caractérisée par la juxtaposition de paysages bocagers contrastés, depuis un bocage dense à un paysage remembré ayant peu de haies (Figure 2-13. L'interdisciplinarité en écologie, géographie physique, agronomie et géographie sociale a permis de constituer rapidement une importante base de données spatialisée, qui a attiré des projets sur des thématiques nouvelles (flux de nitrates, nouvelles approches de la biodiversité en génétique, régulation biologique) » (Boissinot et Baudry, 2022).



Figure 2-13 - La diversité des paysages bocagers dans la Zone Atelier Armorique (Baudry, 2019)

## 2.2.2. Cartographier : l'importance des systèmes d'information géographique (SIG)

La cartographie à l'échelle du paysage et l'utilisation des systèmes d'information géographique s'affirment comme des éléments clés de l'analyse des fonctions écologiques du bocage :

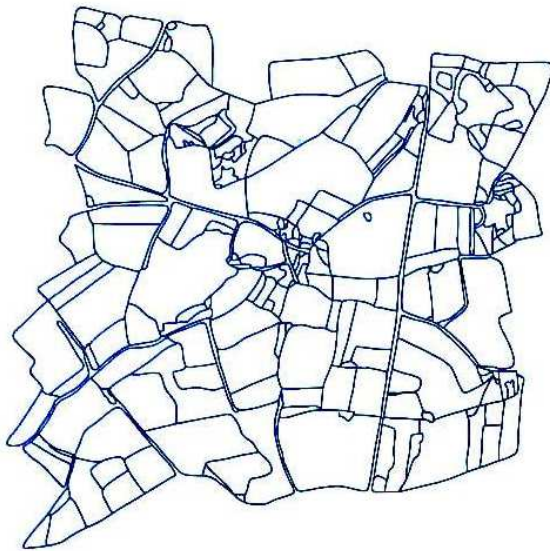
*« Les progrès de l'écologie du paysage doivent beaucoup aux développements technologiques tels que les systèmes d'information géographique (SIG) et la télédétection. Ces outils ont permis une étude plus détaillée et plus approfondie des paysages, contribuant ainsi à la compréhension des modèles et processus spatiaux dans le domaine. (...) »*

*« Pour la cartographie des réseaux bocagers, les possibilités offertes par la télédétection sont explorées dans deux directions :*

- *Avoir une approche régionale avec des images à moyenne résolution qui ne donnent pas une cartographie des haies, mais font apparaître des structures bocagères,*
- *Utiliser des images à très haute résolution comme des images radar qui permettent une très bonne cartographie des haies et de leur structure interne.*

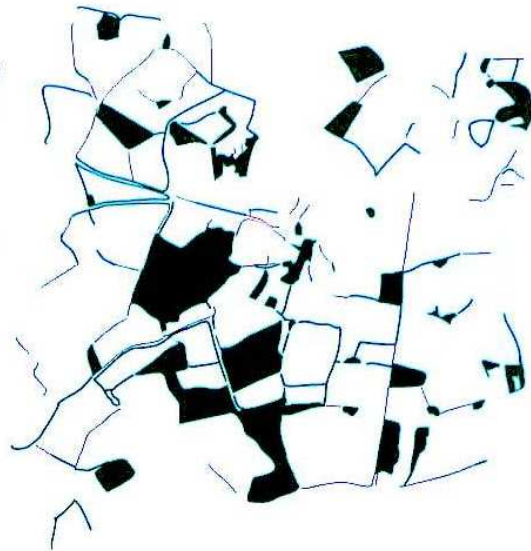
*Les métriques paysagères font le lien entre la structure du bocage et les caractéristiques écologiques telles que la présence et l'abondance d'espèces ou les flux de polluants. L'accumulation de données permet d'affiner les modèles statistiques étudiant le lien entre la structure du paysage et son fonctionnement écologique. (...). La modélisation informatique et mathématique est de plus en plus utilisée pour simuler les variations du fonctionnement écologique, en fonction de la structure des bocages » (Baudry, 2019).*

**a. Réseau parcellaire**



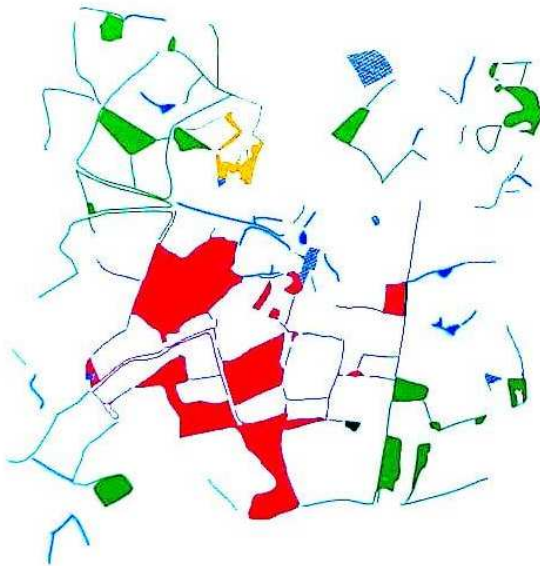
⊞ Limites du parcellaire rural

**b. Structure paysagère**



⊞ Haies continues    ⊞ Haies discontinues  
 ■ Espaces boisés

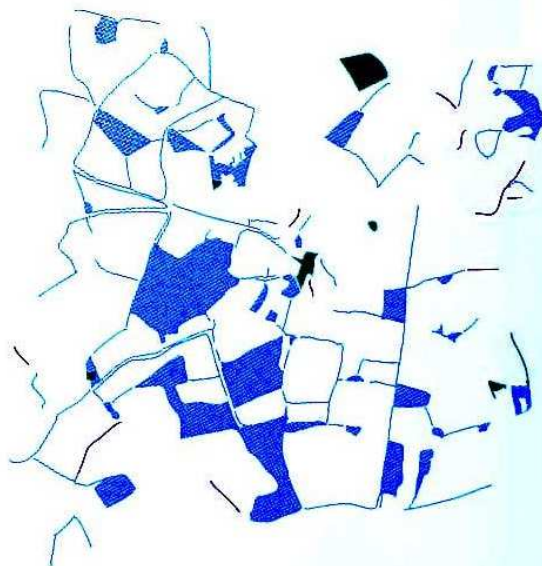
**c. Les composantes connexes de la structure paysagère**



Typologie des composantes connexes selon la longueur des éléments connectés

■ 18 ; 71 m      ■ 1 093 ; 4 290 m  
 ■ 72 ; 278 m    ■ 4 291 ; 16 854 m  
 ■ 279 ; 1 092 m    ■ éléments isolés

**d. Les éléments isolés de la structure paysagère**

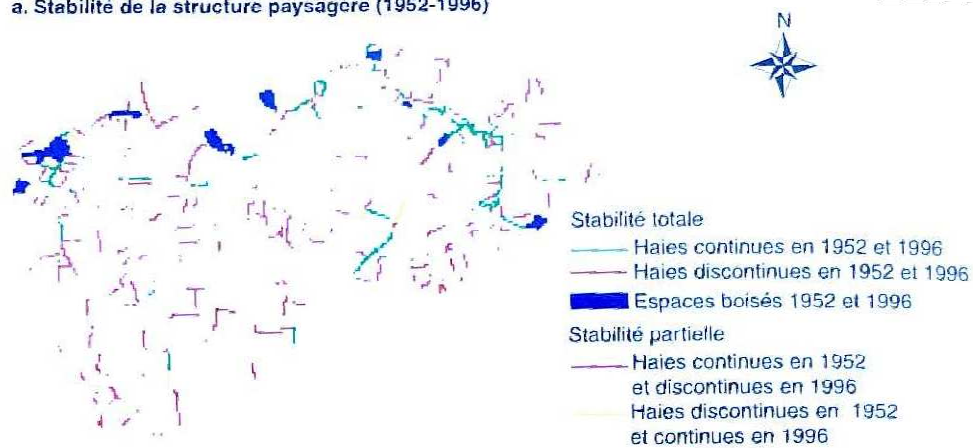


⊞ Haies continues isolées  
 ⊞ Haies discontinues isolées  
 ⊞ Composantes connexes  
 ■ Espaces boisés isolés

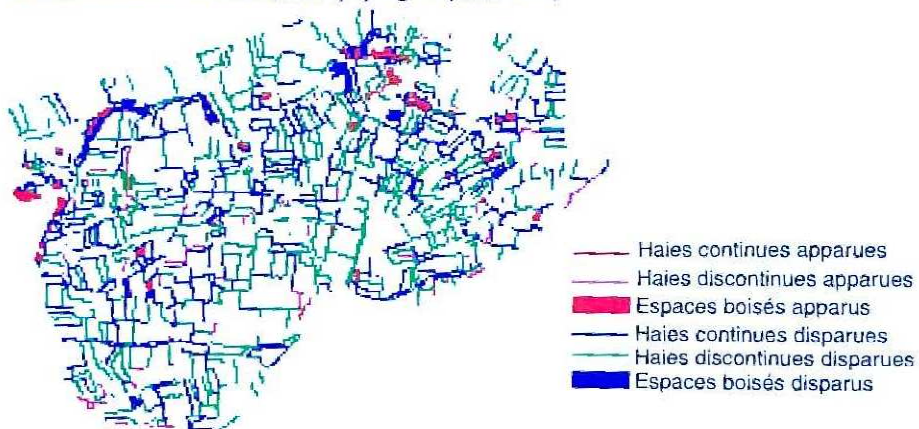
Ph. Morant, Équipe COSTEL 2001, CNRS UMR 6554, université Rennes II.

Figure 2-14 - Exemple de cartographie contribuant au diagnostic de paysage (Baudry et Jouin, 2003)

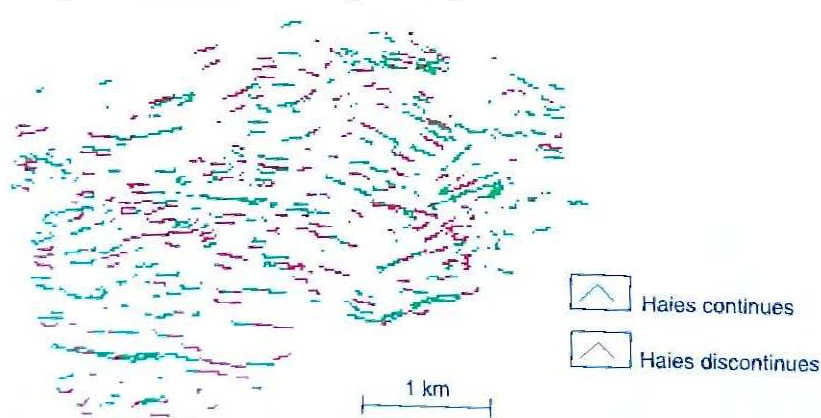
a. Stabilité de la structure paysagère (1952-1996)



b. Transformation de la structure paysagère (1952-1996)



c. Disparition des haies brise-vent (1952-1990)



Ph. Morant, Équipe COSTEL 2001, CNRS UMR 6554, université Rennes II.

Figure 2-15- Cartes présentant la stabilité et les transformations du paysage pour une période donnée (Baudry et Jouin, 2003)

### 2.2.3. Le transfert des résultats de la recherche vers l'action : du plan de gestion du bocage aux Trames vertes et bleue (TMVB)

Les travaux menés sur les bocages par les écologues du paysage se donnent deux objectifs :

- « mieux comprendre comment évolue et est utilisé ce type de paysage, quels sont les fonctionnements écologiques, hydrologiques liés aux différentes structures ;
- définir des principes d'aménagement et de gestion pour en conserver, restaurer ou faire évoluer les caractéristiques écologiques, productives, culturelles » ;

D'emblée, l'écologie du paysage se situe donc dans une recherche scientifique appliquée et impliquée dans l'action. Concernant le bocage, l'idée fondatrice de la discipline réside dans le développement de méthodes nouvelles permettant de donner à voir autrement le bocage et les haies et, sur la base de ce regard renouvelé, de faire émerger de « nouveaux principes pour les démarches d'aménagement » (Baudry et Jouin, 2003).

Lorsque les travaux autour de l'équipe de Jacques Baudry commencent, la vision de la communauté scientifique et des aménageurs sur les bocages reste encore très simpliste. La haie est déconnectée du paysage qu'elle contribue pourtant largement à construire et est analysée de manière autonome. Si la plupart des scientifiques et des aménageurs sont conscients du rôle écologique et fonctionnel de ces structures linéaires, « le raisonnement portait alors sur le taux d'arasement, la densité de haies à garder à l'hectare » (Boissinot et Baudry, 2022). L'écologie du paysage va transformer le regard porté sur les haies et le bocage. Alors qu'un corpus réglementaire sur l'environnement se consolide, que les nouvelles fonctions de l'espace rural se développent et que les attentes sociales autour de l'agriculture changent, **l'écologie du paysage a montré que la haie n'est pas « une zone inculte » mais bien « l'élément d'un réseau, une bordure dans une mosaïque »**. Autrement dit, avec le changement de désignation, **on est passé d'une optique aménagiste fondée sur la destruction/protection à une optique de gestion des haies au sein d'un paysage plus large, celui du bocage**. Notons également que l'approche multiscale, historique et sociale de l'écologie du paysage a permis que se rencontrent des expertises et des visions autrefois séparées. Par ailleurs, **les représentations photographiques, dessinées et cartographiques portées par l'écologie du paysage constituent de potentiels objets communs sur la base desquels il est possible d'envisager une discussion sur l'avenir des paysages de bocages**. Ces éléments iconographiques et en particulier la cartographie vont notamment permettre de réaliser un inventaire des bocages et d'associer des fiches d'évaluation multicritères des haies associées (brise-vent, prévention de l'érosion, aspects biologiques, dimension culturelle ...). Sur cette base, les expériences menées en Bretagne par le groupe de recherche de Jacques Baudry a permis de « mettre en place une « instance de partenariat » pour l'aménagement rural qui regroupe les administrations concernées (agriculture, environnement) ainsi que les professionnels (chambres d'agriculture, géomètres, bureaux d'études) ainsi que les associations de protection de la nature et un représentant de la recherche. (...) Il est important, ici, de travailler avec les acteurs sur le terrain, de conduire des observations avec les populations locales sur l'état du bocage, pour comprendre et évaluer les évolutions possibles, qu'elles soient ou non souhaitables ». *In fine* l'horizon est de définir un plan de gestion à l'échelle des exploitations agricoles : « l'objectif d'un plan de gestion et d'aménagement est de conserver ou de restaurer des fonctionnalités écologiques, hydrologiques, productives, sociales. **Le diagnostic initial doit permettre de définir des unités fonctionnelles au sein d'un paysage, mais aussi les lieux de dysfonctionnement**. C'est à ce mode d'analyse qu'ont contribué le plus les résultats récents de la recherche » (Baudry et Jouin, 2003)

D'autre part, les résultats de recherche de l'écologie du paysage et en particulier ceux obtenus sur les bocages ont été pris en compte dans la mise en place des Trames vertes et bleues. En effet, ces travaux qui insistent sur l'hétérogénéité (mosaïque écologique) et la conservation des continuités écologiques (connectivité) ont fortement influencé la mise en place de la Trame verte et bleue issues du Grenelle de l'Environnement (2007). **Dans cette perspective, les méthodes de cartographie développées par l'écologie du paysage et fondées sur les systèmes d'informations géographiques (SIG) sont depuis devenus des outils d'un usage commun**.

# 3. Analyse de 9 retours d'expériences de territoires engagés dans des démarches paysagères

## 3.1. La méthodologie d'enquête

Aujourd'hui, les territoires forestiers et bocagers se trouvent dans une situation assez comparable à celle que nous avons décrite précédemment. Alors que les enjeux éco-climatiques sont désormais devenus prégnants et que la nécessité de mettre en place des politiques de transition écologique se révèle toujours plus nécessaire, la filière forêt-bois est considérée comme « un secteur stratégique » par les gouvernements qui cherchent à impulser des politiques volontaristes en la matière<sup>8</sup>. Or ces politiques volontaristes font l'objet de vives critiques. Les forêts et les bocages sont donc à la croisée des chemins : les objectifs de mobilisation accrue du bois et de replantation de haies des stratégies nationales (climat, énergie) génèrent localement des tensions vives (écologiques, sociales, structurations des filières et de leurs débouchés, ...). **Le paysage constitue un des arguments des mobilisations contre certaines pratiques de gestion des forêts et la poursuite de l'arasement des haies. Le paysage peut-il également devenir un outil possible de la co-construction de territoires forestiers et bocagers ? C'est la question à laquelle nous avons cherché à apporter des réponses à travers une enquête sur les démarches paysagères contemporaines appliquées à la filière forêt-bois.**

L'enquête a visé principalement à évaluer les qualités et les plus-values des démarches paysagères lorsqu'elles abordent les problématiques de gestion vertueuse des forêts et des ensembles boisés bocagers ainsi que le développement durable de la filière bois. Pour ce faire, la méthode adoptée repose sur :

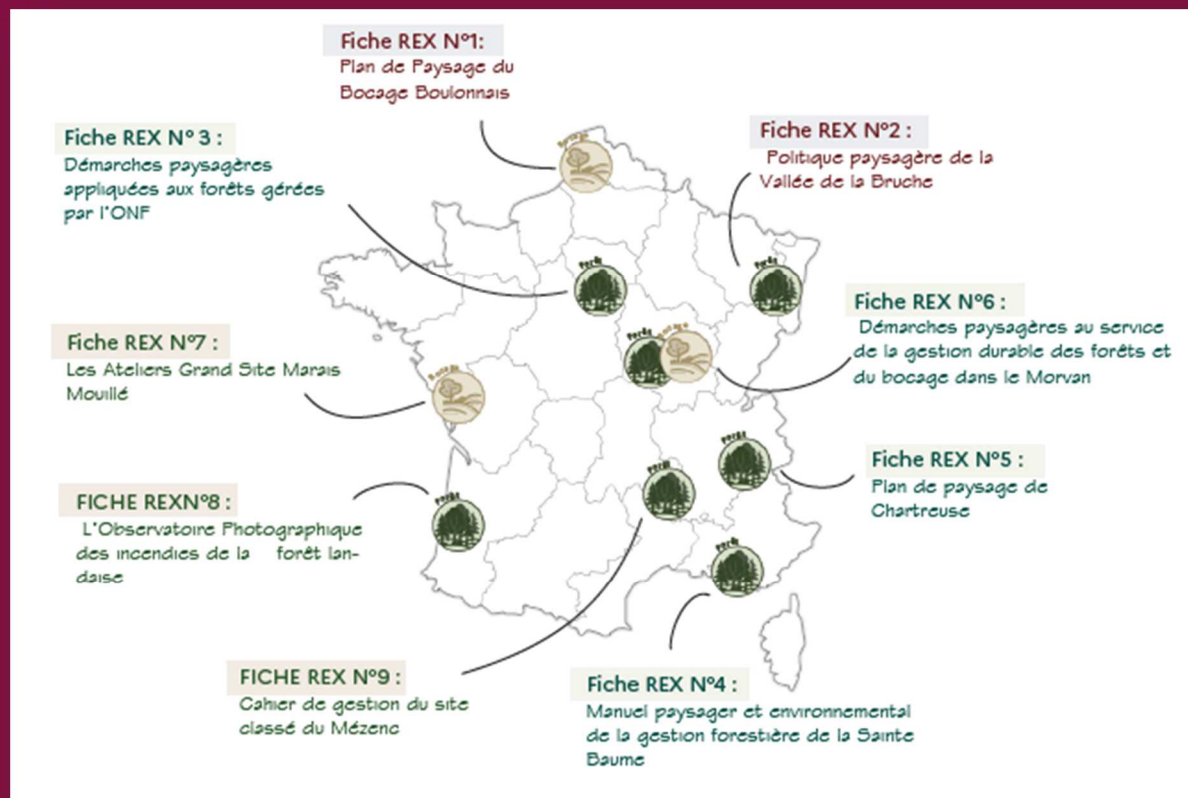
- **L'analyse comparative de neuf démarches paysagères récentes** (voir Encart 1), analyse réalisée sur le terrain directement avec les porteurs de projet (2 démarches) ou à travers un corpus documentaire complété par des entretiens à distance ciblés (7 démarches)
- **La réalisation de fiches de retours d'expériences (REX)**, disponibles dans un document distinct et dont l'organisation est présentée en Figure 3-1.

Cette approche a permis d'identifier des constantes, des écarts et des leviers d'action communs mais aussi des critiques, des limites et des points d'amélioration.

---

<sup>8</sup> Le projet de 3<sup>ème</sup> Stratégie Nationale Bois Carbone soumis à consultation en décembre 2025 prévoit par exemple d'augmenter la récolte de bois à 60 Mm<sup>3</sup>/an en 2030 (contre 51,7 Mm<sup>3</sup> en moyenne sur la période 2015-2023 (source : Memento IGN 2025)), et de poursuivre cette augmentation par la suite tout en veillant, via d'autres textes (Stratégie Nationale Biodiversité, Plan d'Actions pour la préservation des Sols Forestiers, ...) à la préservation de la biodiversité et à la multifonctionnalité des forêts. Les plans de renouvellement forestiers successifs (plan de relance, France 2030, France Nation Verte) ambitionnent depuis plusieurs années avec des moyens importants à « renouveler et diversifier [les] forêts [...] dans un contexte de changement climatique ». Dans le même ordre d'idée, l'Appel à projet « Pacte en faveur de la haie » vise à accompagner les projets de plantations (ou de travaux de régénération naturelle assistée) de haies ou d'alignements d'arbres intra-parcellaires sur les surfaces agricoles avec notamment pour per

## Encart 1 – Un panel diversifié de retours d'expérience (REX)



Il convient tout d'abord de signaler que **le corpus étudié est volontairement hétérogène** : démarches en cours ou achevées, menées sur des territoires forestiers et bocagers très différents (par exemple selon la part de forêt privée), portées par des structures variées et répondant à des objectifs spécifiques. En cela, il est difficile de tirer des conclusions linéaires. Il est cependant possible de tracer quelques lignes d'analyse transversale sans exclure pour autant la diversité.

**La méthode adoptée repose sur l'analyse comparative de plusieurs démarches emblématiques**, documentées à travers des fiches de retours d'expériences (REX), des entretiens ciblés et une lecture critique de leurs productions écrites. Cette approche permet d'identifier des constantes, des écarts et des leviers d'action communs, en articulant observation empirique et mise en perspective méthodologique.

Les démarches étudiées ne constituent **pas seulement un corpus d'expériences isolées, mais un ensemble d'observations convergentes** sur la manière dont le paysage peut articuler des logiques de **production**, de **protection** et de **médiation**. Les exemples – du Mézenc à la Bruche, du Boulonnais à la Sainte-Baume – permettent d'ancrer ces enseignements généraux dans la réalité des territoires, chacun révélant une facette particulière de ce que le paysage rend possible.

Ces démarches, volontairement variées par leur nature et leur contexte, offrent un **panorama contrasté des fonctions que peut remplir une approche paysagère** : outil d'intégration des pratiques, espace de médiation territoriale, levier de reterritorialisation des filières ou vecteur d'innovation écologique et sociale.

Cette diversité d'approches révèle aussi la variété des **positions qu'occupent les démarches paysagères vis-à-vis de la filière forêt-bois** : certaines accompagnent les politiques publiques de transition, d'autres s'arriment à des stratégies forestières existantes, d'autres enfin initient de nouvelles formes de gouvernance territoriale.



Figure 3-1 - Organisation des fiches retours d'expériences (REX)

Les deux parties qui suivent visent à comprendre ce que les démarches paysagères apportent concrètement à la transition de la filière forêt-bois et bois-bocage, mais aussi ce qu'elles ne prennent pas (encore) en charge : la dimension économique et les débouchés de la ressource. En confrontant leurs apports, leurs limites et leurs effets dans le temps long, il s'agit de dégager les conditions d'une articulation plus féconde entre politiques paysagères et dynamiques de filières.

## 3.2. A quels moments interviennent les démarches paysagères ?

A regarder les différentes expériences analysées, tout laisse à penser que les démarches paysagères interviennent dans un contexte de crise/mutations rapides, entendue comme un trouble lié à la remise en cause d'un système dans un secteur d'activité et/ou dans un territoire. Autrement dit, **les démarches paysagères interviennent à un moment de mutation socio-économique** qui peut prendre différentes formes (déprise agricole, mise en place d'une sylviculture dynamique, périurbanisation ...) et peut se dérouler à différentes échelles de temps (de l'événement à la transformation socio-spatiale de fond).

Cette logique se décline dans plusieurs configurations précises, que les retours d'expérience permettent d'illustrer.

### 3.2.1. Lorsqu'il y a des conflits d'usage et des controverses

Par le terme « conflits d'usage », on entend ici les tensions entre fonctions productives, récréatives, écologiques et symboliques de la forêt et du bocage. Ces espaces sont en effet **porteurs d'attentes multiples** : produire du bois, du fourrage ou de l'énergie ; préserver la biodiversité et les équilibres écologiques ; offrir un cadre de vie et de loisir accessible au public ; mais aussi maintenir une charge patrimoniale et identitaire forte pour les habitants. Or, ces usages ne reposent pas sur les mêmes temporalités, ni sur les mêmes valeurs : la sylviculture s'inscrit dans le temps long de la production, tandis que les usages touristiques, les exigences de protection environnementale ou les sensibilités paysagères relèvent souvent de logiques plus immédiates.

À cela s'ajoute une **fracture structurelle entre l'amont et l'aval de la filière** : la gestion forestière anticipe sur plusieurs décennies le renouvellement des forêts et les futurs débouchés du sciage ou de l'industrie, alors que les filières de transformation fonctionnent aujourd'hui sur des **horizons économiques courts**, privilégiant parfois des modes d'exploitation rapides comme les coupes rases pour des raisons d'efficacité ou pour cause de forêts touchées par un aléa bioclimatique (incendie, tempête, ravageurs secondaires, etc). Cette discordance entre temporalités longues et contraintes économiques immédiates contribue elle aussi à alimenter les controverses autour des pratiques forestières.

C'est de la confrontation de ces registres économique, écologique, social et culturel, que naissent les **controverses d'aménagement** : par exemple autour des coupes forestières, du maintien des haies, de la transformation des paysages ruraux, ou de la nécessaire conciliation entre exploitation et préservation. Les **démarches paysagères** ont précisément pour ambition de créer un cadre commun à ces intérêts

divergents, en rendant visibles les valeurs en présence et en permettant la construction d'une vision partagée du territoire.

Ces tensions ne sont pas de simples abstractions : elles s'incarnent concrètement dans des territoires, des pratiques et des décisions de gestion. Les conflits d'usage prennent des formes variées selon les contextes (désaccords sur les coupes ou la replantation, sur la place accordée à la production ou à la protection, sur les conditions d'accès du public ou encore sur l'évolution du cadre de vie). C'est dans ces situations de friction que les démarches paysagères déploient leur potentiel de médiation et d'intelligence territoriale. Elles participent ainsi à transformer des oppositions initiales en occasions de dialogue, de rendre visibles les logiques à l'œuvre et de tendre à redéfinir collectivement les règles du jeu. Plusieurs exemples issus du corpus en témoignent.

Ainsi, sur le **site classé du Mézenc** et en particulier autour de la forêt domaniale, une coupe rase mal vécue par la population a été le révélateur des conflits d'usages existants et de la difficulté à faire cohabiter des pratiques multiples (récréatives, productives, protection de l'environnement). Ici, la démarche paysagère a servi de levier de dialogue, en rendant visible l'ampleur de la rupture et en ouvrant un espace pour reformuler collectivement les règles de gestion.

Les **démarches paysagères de l'ONF** ont historiquement été mises en œuvre pour favoriser l'accueil du public dans les forêts publiques exploitées par l'office. Les méthodes d'intégration paysagère développées par l'ONF visaient à accompagner l'évolution des pratiques sylvicoles, en cherchant à mieux concilier production forestière, intégration paysagère et accueil du public. Dans ces situations, le paysage ne se limite pas à un outil de communication : il joue un rôle d'interface, en ouvrant un espace où pratiques, perceptions et attentes sociales peuvent être discutées.

De son côté, le **Morvan illustre un cas de tension durable**, où la crise n'est pas un épisode mais une condition structurelle du territoire. Depuis les années 1990, les débats sur les coupes rases, l'enrésinement ou la multifonctionnalité de la forêt rythment la vie locale et ont conduit à la mise en place d'un **espace permanent de concertation forestière** au sein du Parc Naturel Régional. Dans ce massif fortement boisé, les tensions se renouvellent à chaque cycle d'exploitation. Cette **récurrence du conflit** a transformé le paysage en **outil de médiation institutionnalisé** : non plus un simple cadre d'observation, mais un **dispositif de régulation continue** entre logiques productives, sociales et écologiques. Cette dimension s'illustre par la succession d'outils mise en place au fil des décennies (*Cahier de recommandations à l'usage des sylviculteurs, Charte forestière de territoire, plans de paysage, laboratoire forestier*), qui tentent de construire une **culture partagée de la forêt** et d'ancrer le paysage dans les pratiques professionnelles comme dans l'action publique. Le paysage y est dès lors considéré comme :

- **Levier de régulation** : il vise à maintenir un dialogue constant entre acteurs souvent cloisonnés ;
- **Support de réflexivité** : les observatoires et plans de paysage documentent les changements de valeurs et de pratiques.

Ainsi, le Morvan ne se réduit pas à un territoire en conflit : il peut constituer un **modèle de gouvernance forestière par le paysage**, où l'on apprend à vivre avec le désaccord.



Figure 3-2- 550 personnes forment un STOP géant vu du ciel pour dénoncer les coupes rases dans le Parc Naturel Régional du Morvan. Auteur : Canopée

Cette dimension amène à considérer que les démarches paysagères peuvent, dans les territoires soumis à des tensions persistantes, participer à **convertir la conflictualité en ressource de projet** et instaurer une intelligence collective d'une optique de changement dans le temps long.

### 3.2.2. A la suite de catastrophes : feux de forêt et attaques parasitaires

Dans les Landes de Gascogne, en réaction aux incendies majeurs de juillet 2022, un Observatoire



Figure 3-3- L'incendie de Landiras (Gironde) démarré en juillet 2022 a demandé deux mois de travail aux pompiers pour l'éteindre (©SDIS 33)

Photographique du paysage, spécifique aux secteurs touchés par le feu, a été initié. Les photographies ont mis en lumière les limites du modèle forestier et accéléré les réflexions sur la résilience des paysages. Ici encore, l'événement brutal agit comme déclencheur : la photographie paysagère permet d'ancrer le débat dans une représentation tangible de la crise.

À ces crises avérées s'ajoutent des **menaces imminentes**, comme le développement du nématode du pin, qui pourrait profondément affecter les écosystèmes de pins maritimes dans le Sud-Ouest. Cette perspective révèle que la **culture paysagère locale**, souvent très ancrée chez les habitants et les propriétaires forestiers (dans un contexte où environ 90 % de la forêt landaise est privée), peut, elle aussi, se retrouver **mise en tension** : les

représentations héritées des paysages forestiers et les pratiques traditionnelles devront s'adapter à des contraintes sanitaires et climatiques inédites. Autrement dit, les paysages valorisés socialement peuvent ne plus correspondre aux conditions écologiques de demain, obligeant les gestionnaires à repenser leurs méthodes.

La **vallée de la Bruche** est confrontée depuis 2018 à la crise du scolyte touchant les peuplements d'épicéas ou encore le dépérissement des essences sensibles aux sécheresses démontrant les vulnérabilités de la forêt. Dans le **Grand Site de France (GSF) du marais mouillé**, la disparition progressive des frênes têtards, objet paysager emblématique et attribut patrimonial majeur, à la suite du développement de la chalarose constitue le point de départ de la démarche paysagère. Ces deux cas rappellent que les démarches paysagères ne se contentent pas de réagir à un déséquilibre : elles se nourrissent aussi de la dimension patrimoniale et symbolique de certains paysages, lorsque ceux-ci sont menacés.



Figure 3-4 - Le vieillissement et la chalarose du frêne menacent la pérennité de la trame arborée du bocage maraîchin (@PNRMP)

### 3.2.3. Pour « maîtriser » et anticiper des mutations socio-économiques et territoriales à l'œuvre

Le **bocage boulonnais** est soumis à l'évolution récente des systèmes d'exploitation agricole (recul de l'élevage, agrandissement des exploitations, céréalisation progressive) qui tend à fragiliser le bocage dans ses différentes composantes.

Dans la **vallée de la Bruche**, le taux de couverture forestière est passé de 35 % à 75 % du territoire entre 1950 et 1990. Face à cette évolution rapide, la communauté de communes a engagé une politique d'aménagement paysager visant à reconquérir et valoriser ces paysages.

En **Chartreuse**, les grands ensembles paysagers se voient menacés par l'extension des agglomérations voisines.

Ces situations illustrent une autre fonction du paysage : non pas seulement réparer une crise, mais **anticiper des dynamiques de transformation déjà perceptibles, afin de guider l'action locale.**



Figure 3-5 - La maîtrise des transformations lentes mais profondes des paysages constitue un des principaux objectifs des démarches paysagères. Ici, la mutation de la forêt domaniale de la Sainte Baume et de son territoire adjacent. (©PNRSB)

## Encart 2 - A retenir sur les contextes de mobilisation des démarches paysagères

- Elles apparaissent en contexte de crise ou de mutation rapide : crise écologique (feux, parasites), crise socio-économique (déprise, périurbanisation), ou conflit d'usage.
- Elles sont souvent mobilisées face à des transformations de fond, à des moments de « bascule », où l'équilibre d'un territoire ou d'un système productif est remis en cause
- Elles servent à réagir face à un déséquilibre ou une dysharmonie entre territoire, usages et représentations.

Ces trois registres – le conflit, la catastrophe et la mutation – se retrouvent dans l'ensemble des études analysées, à des degrés variables. Ils dessinent le champ d'intervention privilégié des démarches paysagères : celui des territoires en transition, où la recomposition des paysages accompagne la redéfinition des équilibres sociaux, économiques et écologiques.

L'examen détaillé des cas étudiés montre que la manière dont les démarches paysagères s'insèrent dans ces contextes de crise dépend fortement de la structure foncière, du niveau de maturité institutionnelle et de la culture du projet de paysage. Ces paramètres conditionnent à la fois le degré d'intégration du paysage dans les politiques forestières et la portée opérationnelle des démarches.

Par *structure foncière*, on entend ici la répartition et la nature des propriétaires (privés, publics, communaux), la taille moyenne des parcelles, le degré de morcellement, ainsi que les dispositifs d'intervention disponibles (préemption, biens vacants sans maître, conventions foncières...). Ces paramètres jouent un rôle déterminant : ils influencent la capacité d'un territoire à engager des actions coordonnées, à mobiliser des leviers de régulation ou à accompagner des changements de pratiques.

La combinaison entre structure foncière, maturité institutionnelle et culture du paysage conditionne ainsi à la fois le degré d'intégration du paysage dans les politiques forestières et la portée opérationnelle des démarches.

### 3.3. Qu'attend-on des démarches paysagères ?

#### 3.3.1. Le paysage, une approche visuelle pour « intégrer » les pratiques sylvicoles modernes

Dans ces moments de crises et de mutations, les démarches paysagères ont historiquement (depuis 1970-80) été mobilisées pour limiter les impacts visuels des pratiques sylvicoles orientées vers la production qui se développaient alors sous la houlette du Fond Forestier National (FFN) alors que l'attention sociale sur les pratiques forestières se faisait de plus en plus forte. Les démarches de l'ONF mises en œuvre par Peter Breman et Hugues Lambert sont représentatives de cette approche qui a notamment été expérimentée dans le Morvan via le *Cahier de recommandation à l'usage des sylviculteurs pour une approche paysagère de la production forestière morvandelle* (1997). Ici, le paysage sert principalement à « adoucir » les effets visibles de l'intensification sylvicole, afin de concilier production et perception sociale.

Les dimensions d'acceptabilité sociale et d'intégration paysagère sont largement présentes dans une première acceptation des démarches paysagères qui étaient essentiellement fondées sur la dimension visuelle ou esthétique du paysage (paysage objet d'attention). Ces approches visuelles constituent un corpus de principes/outils d'aménagement qui, s'il est en partie remis en cause aujourd'hui, continue à être mobilisés et ne peuvent pas être totalement rejetés. Un des objectifs du Manuel paysager et environnemental de la Sainte-Baume est de pouvoir "*Faciliter l'intégration paysagère des actions forestières mises en œuvre sur le territoire.*" Dans cette optique, l'approche fine et contextualisée des peuplements, des enjeux paysagers et écologiques permet une meilleure compréhension du territoire forestier par l'ensemble des acteurs et propose de nouvelles méthodes d'accompagnement pour la gestion multifonctionnelle des forêts. Le paysage n'est donc pas seulement décoratif : il devient un outil pratique, facilitant l'articulation entre accueil du public, biodiversité et exploitation productive.

Ces principes ont en particulier été utilisés pour permettre l'accueil du public en forêt et en cela ont permis de concilier les nouveaux usages de la forêt (récréatif et contemplatif) avec la dimension productive. En cela, elle contribue à organiser la multifonctionnalité de la forêt.

Ces démarches dites d'intégration paysagère constituent le socle historique des interventions de l'ONF et des premières politiques forestières de paysage. Elles restent une référence pour les approches plus récentes, comme celles du Manuel de la Sainte-Baume ou du Cahier du Mézenc, qui cherchent à les dépasser en y ajoutant des dimensions de médiation, d'adaptation et de transversalité.

#### 3.3.2. Le paysage comme outil de médiation territoriale

L'évolution des attentes sociétales et la complexification des enjeux forestiers ont dès lors progressivement transformé ces démarches d'intégration en véritables outils de médiation. Ce glissement se vérifie à travers plusieurs cas concrets, où le paysage devient un support de dialogue et non plus seulement un objet d'aménagement.

Cependant, et sans que cela ne soit antithétique, dans ces contextes de crises / mutations rapides, les démarches paysagères sont aujourd'hui plutôt mobilisées pour mettre les acteurs du territoire et de la filière autour de la table, construire une culture partagée et définir collectivement une vision commune, dans un contexte où la filière bois est un système complexe, structuré en « silos ». Les forestiers gèrent des peuplements à long terme, les transformateurs répondent à des marchés souvent volatils, les élus cherchent à concilier économie et acceptabilité sociale, et les citoyens perçoivent souvent la forêt sous un angle récréatif ou symbolique.

Dans ce cadre fragmenté, le paysage devient une clé de lecture partagée, permettant de relier des logiques de temps, de métiers et de représentations très différentes.

La plus-value du paysage réside donc ici dans sa capacité à être un outil de médiation entre des mondes plutôt cloisonnés.

*« Le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume considère le paysage comme un levier de développement et d'attractivité en le plaçant au cœur même du projet de territoire (ambition cadre) et fait de son intégrité un objectif transversal décliné dans chaque mesure de la Charte. »*

« Un cahier de gestion d'un site protégé n'est pas un document opposable. C'est un document de référence à la fois pour les services de l'Etat chargés de la protection des sites et à la fois pour les différents intervenants locaux (élus, habitants...) impliqués dans la vie du site et ses modalités de gestion. C'est donc un document qu'il faut considérer comme une interface entre deux niveaux d'organisation du territoire, deux conceptions qui suivent deux logiques différentes : une logique administrative pour la première et une logique sociale et économique pour la seconde. (...) Nous avons essayé cependant de rencontrer des personnes des plus diversifiées pour essayer de saisir une grande variété des intérêts portés sur ce territoire. (...) Petit à petit, nous avons tenté de dégager quelles pouvaient être les possibilités d'intersection entre ces différents intérêts (...). »

Cahier de gestion du site classé du Mézenc, p.7-9

L'un des apports les plus tangibles des démarches paysagères réside dans leur capacité à **désamorcer les tensions** et à **construire une acceptabilité sociale** autour de projets forestiers ou bocagers potentiellement sensibles. Dans des contextes où les coupes rases, les clôtures, les plantations standardisées ou l'intensification des prélèvements peuvent susciter **méfiance, incompréhension ou rejet**, le paysage offre un langage accessible à tous, y compris aux non-spécialistes.

En rendant visibles les intentions, en expliquant les choix d'aménagement et en **mettant en récit les évolutions** du territoire, les démarches paysagères permettent de sortir d'une logique technicienne ou opaque. Elles facilitent l'instauration d'un **dialogue en amont**, avant que le conflit ne se cristallise, et contribuent à **reconstruire la confiance** entre gestionnaires, élus, professionnels et habitants. Ces démarches montrent que le



Figure 3-6 - Concertation organisée in situ lors de la démarche paysagère menée dans la Sainte Baume (©PNRSB)



le paysage n'est pas seulement un outil de communication ou de mise en scène, mais un support d'action publique et de coordination territoriale. Plus encore, elles offrent un cadre pour débattre des usages légitimes de la forêt ou du bocage, en faisant apparaître les **valeurs partagées** et les **points de tension**. En cela, elles permettent non seulement d'apaiser, mais aussi de **transformer les conflits en opportunités de coopération**, au service d'un projet de territoire plus inclusif.

Le paysage agit ainsi comme **interface visible entre une filière productive et des attentes sociales multiples, parfois contradictoires**. Il permet de traduire visuellement des choix techniques (type de coupe, essences, reboisement...), construire une narration lisible et compréhensible des transitions forestières et agricoles (ex. reconversion des friches dans la Bruche), tout en **élargissant le débat à des publics non-experts en mettant en scène les évolutions du territoire**. L'évolution des attentes sociétales et la complexification des enjeux forestiers ont progressivement transformé ces démarches d'intégration en véritables outils de médiation. Ce glissement se vérifie à travers plusieurs cas concrets, où le paysage devient un support de dialogue et non plus seulement un objet d'aménagement.

« On s'aperçoit que le public en général considère la forêt comme un lieu naturel (54% des personnes interrogées selon un sondage BVA 1991) et ils considèrent que ce rôle est conciliable avec celui de lieu de détente agréable et celui de production de bois (82% des personnes interrogées selon un sondage BVA 1991). Ainsi, tous les éléments trop géométriques ou d'aspect trop artificiels génèrent-ils un certain gêne auprès du public : coupes rases, lignes de cloisonnement dans le sens de la plus grande pente, plantations trop rectilignes avec des essences trop différentes de celles du reste de la forêt, etc. »

Présentation des actions concernant la gestion forestière- Plan de Paysage intercommunal de la Vallée de la Bruche.

### 3.3.3. Le paysage comme outil de transversalité pour poser les bonnes questions aux bonnes échelles

Mais construire un espace de médiation ne se décrète pas. Il faut compter en quelque sorte sur certaines qualités de l'approche paysagère.

On attend en particulier de l'approche paysagère qu'elle propose une connaissance plus "épaisse" des complexes forestiers et bocagers dans lesquels on agit qu'une approche purement technico-sylvicole et/ou naturaliste et/ou foncière. Autrement dit, le paysage ne se limite pas à une couche supplémentaire d'analyse : il sert de cadre transversal qui oblige à croiser les regards.

Sur le **site classé du Mézenc**, la démarche a par exemple permis de distinguer 35 faciès forestiers différents alors que l'on avait alors plutôt tendance à décrire la forêt de manière uniforme comme une monoculture d'épicéas. Dans cette même perspective, le *Manuel paysager et environnemental de la Sainte-Baume* distingue 38 unités sylvo-paysagères, c'est-à-dire des ensembles cohérents du point de vue des dynamiques forestières, des formes du relief, des ambiances végétales et des usages. À la différence des "faciès forestiers" employés dans d'autres démarches (comme les 35 faciès identifiés dans la Vallée de la Bruche, davantage centrés sur la physionomie et la structure des peuplements), les unités sylvo-paysagères croisent plusieurs dimensions : écologique, paysagère, topographique et sociale.

Ces exemples montrent que l'approche paysagère, en affinant la lecture des milieux, permet de requalifier la complexité forestière et d'éviter les analyses réductrices limitées à la seule essence, au seul couvert ou au seul type d'exploitation.

**La plus-value de l'approche paysagère réside donc dans son caractère transversal permettant de traverser ces approches sectorielles** et d'apporter une connaissance approfondie des réalités forestières et bocagères. Elle réside aussi dans sa **capacité à inscrire la forêt (c'est moins le cas pour le bocage) dans un territoire plus large et donc à regarder le réel à différentes échelles.**

On confirme ici une des hypothèses centrales de notre étude. Les **démarches paysagères permettent de créer un espace de dialogue tiers, un langage commun** qui articule des visions souvent contrastées voire antinomiques, en mettant en récit les territoires forestiers. Elle joue un **rôle d'interface** et favorise **l'intelligence collective**. En **Chartreuse**, la démarche a par exemple permis de faire émerger la nécessité d'instaurer un dialogue entre agriculteurs et sylviculteurs, afin de traiter la question de la lisière, un motif loin d'être anecdotique, puisqu'il constitue une espace de transition entre différentes unités paysagères. Ce motif devient révélateur de la **capacité du paysage à faire apparaître les zones de friction entre systèmes productifs et à les transformer en objets de négociation partagée.**



Figure 3-7 - Autrefois perçue comme homogène, la démarche paysagère a permis de mettre en lumière la diversité des faciès forestiers. Extrait du Cahier de gestion du site classé du Mézenc (© DIREN Auvergne)

Le territoire de la **Vallée de la Bruche**, illustre comment une démarche paysagère engagée sur le temps long peut devenir un **levier structurant de développement local**. La construction d'une véritable culture du paysage a permis la mise en place d'outils variés permettant entre autres la **reconquête d'espaces agricoles tout en préservant une qualité écologique et perspective des paysages**. La transversalité joue ici à plein : ce n'est pas seulement la forêt qui est concernée, mais l'ensemble du système territorial.

Dans le **Morvan**, cette transversalité prend aussi la forme d'un **langage commun de la connaissance**. Le paysage y sert de dispositif de traduction entre univers professionnels qui ne partagent ni les mêmes outils ni les mêmes références : forestiers, écologues, élus, habitants. En effet, il apparaît que de nombreux techniciens de la filière ne maîtrisent pas forcément les ressources patrimoniales ou paysagères existantes (atlas, inventaires, bases de données), tandis que les acteurs du paysage disposent rarement des clés de lecture techniques de la sylviculture. La démarche paysagère peut alors agir comme **un pont entre ces registres de savoirs** : elle met en cohérence les données naturalistes, patrimoniales et sylvicoles, en les traduisant dans un langage spatial et visuel accessible à tous. En cela, elle contribue à **faire du territoire un espace de connaissance partagée**, où les choix forestiers peuvent se construire à partir d'une compréhension commune du milieu plutôt que de diagnostics sectoriels.

Là où les approches technico-économiques peuvent avoir une approche segmentée, les démarches paysagères invitent à **recomposer un système global**, à regarder le territoire **comme un tout lié, productif, habité**. Le paysage oblige alors à **penser l'amont et l'aval ensemble**, à relier les essences plantées avec les débouchés envisagés, les pratiques d'exploitation avec leurs effets visuels et sociaux, les politiques d'énergie avec la structuration du bocage.

**Cette capacité transversale apparaît avec des intensités et des formes différentes selon les territoires du corpus**. Dans la Vallée de la Bruche, elle s'appuie sur une continuité politique et institutionnelle de plus de trente ans, qui a permis d'articuler progressivement plans de paysage, stratégie filière-bois et outils de médiation. En Chartreuse, elle repose sur l'arrimage entre projet de paysage, label AOC « Bois de Chartreuse » et structuration locale de la filière, offrant une cohérence forte entre identité territoriale et valorisation économique.

Le Bocage boulonnais, quant à lui, ne relève pas d'une politique paysagère ancienne ou systématique, mais illustre une autre forme de transversalité : la convergence d'enjeux agricoles, climatiques et paysagers qui alimente une dynamique territoriale, même en l'absence d'un cadre institutionnel stabilisé.

Ces exemples montrent que la force d'une approche paysagère tient autant à la méthode qu'aux conditions politiques, institutionnelles et foncières qui permettent sa continuité dans le temps, qu'il

s'agisse d'un dispositif structuré de longue date (Bruche, Chartreuse) ou d'une dynamique plus récente mais porteuse (Bocage boulonnais).

À la lecture croisée des expériences, on constate que les démarches paysagères appliquées à la forêt se déploient sur **deux plans qui, la plupart du temps, coexistent et s'enrichissent mutuellement**.

**Le premier plan** consiste à **construire une surface d'échange, de médiation et de dialogue territorial**, en vue de co-construire un projet forestier de territoire. Il s'agit d'instruire le dialogue entre acteurs sur la base d'une connaissance fine et décloisonnée des espaces forestiers. Les démarches se situent alors en amont — ou de manière concomitante — à des stratégies forestières plus techniques : Chartes forestières de territoire (Sainte-Baume, Chartreuse, Bruche), démarches de labellisation (AOC, Forêt d'exception®), gestion concertée de site (Mézenec, Morvan), ou encore dispositifs d'observation et d'anticipation des dynamiques paysagères (Observatoire des Landes).

**Le second plan** vise à **proposer des modalités de gestion des espaces forestiers qui laissent place à la multifonctionnalité**, anticipent les changements environnementaux à l'œuvre et prennent en compte les nouvelles attentes sociales. Ces démarches permettent aussi d'inscrire la forêt dans un territoire agricole, urbain, « naturel » ou patrimonial plus large, en travaillant à plusieurs échelles : de la parcelle (où se jouent les pratiques sylvicoles) aux lisières (interfaces agricoles et forestières), jusqu'aux grands ensembles paysagers ou points de vue.

Ces deux plans correspondent à **des échelles de réflexion différentes** et ne doivent pas être opposés. Ils sont souvent menés de manière concomitante : la plus-value du paysage réside précisément dans cette capacité à articuler **un espace de dialogue entre usages et pratiques** avec **des modes de gestion concrets et pluriels**, capables de composer entre exigences écologiques, productives et sociales. En cela, la démarche paysagère apparaît comme un outil particulièrement efficace pour **instruire la multifonctionnalité de la forêt et accompagner sa transition** dans un contexte de mutation climatique et territoriale.

### Encart 3 - A retenir sur les objectifs des démarches paysagères

- **Historiquement, les démarches paysagères ont d'abord servi à limiter les impacts visuels des pratiques sylvicoles intensives et à favoriser l'acceptabilité sociale des interventions forestières.**
- **Elles ont ensuite évolué vers des outils de médiation territoriale, capables de faire dialoguer des acteurs cloisonnés et de construire une culture commune de la forêt et du bocage.**
- **Leur valeur ajoutée réside aujourd'hui dans leur transversalité : elles articulent enjeux techniques, écologiques, sociaux et culturels, et opèrent à plusieurs échelles (de la parcelle au territoire).**
- **A la lecture du corpus, deux plans d'action complémentaires se dégagent :**
  - **Un plan stratégique, qui construit un espace de dialogue et de coordination entre acteurs ;**
  - **Un plan opérationnel, qui outille la gestion multifonctionnelle et l'adaptation des forêts aux transitions écologiques et climatiques.**
- **Ces deux plans, conjoints et imbriqués, expliquent pourquoi les démarches paysagères peuvent constituer aujourd'hui un levier structurant pour la transition des territoires forestiers et bocagers.**

### 3.4. Quelle articulation des démarches paysagères avec les filières bois ?

Les enseignements précédents ont mis en évidence la diversité des fonctions que peuvent remplir les démarches paysagères : outils d'intégration des pratiques, cadres de médiation ou leviers de transversalité.

Dans cette partie, il s'agit d'observer comment ces principes se traduisent, de manière différenciée, dans les territoires étudiés. Selon les contextes, les démarches se positionnent à des endroits variés de la filière : certaines interviennent à l'amont, en accompagnant la gestion forestière ou bocagère ; d'autres jouent un rôle de catalyseur pour la structuration d'une filière locale ; d'autres encore s'affirment comme espaces de gouvernance et d'expérimentation collective.

L'analyse croisée de ces cas permet ainsi d'évaluer le degré d'intégration entre approche paysagère et logique de filière.

#### 3.4.1. Des démarches paysagères, leviers de diversification et de territorialisation, essentiellement situées à l'amont de la filière

En première analyse, on pourrait donc penser que les démarches paysagères :

- soit ne se préoccupent pas véritablement des questions de filière (cf l'approche visuelle d'intégration paysagère et d'accueil du public) ;
- soit se contentent d'agir sur l'**amont de la filière**<sup>9</sup>, c'est-à-dire sur la gestion forestière (plantation ou croissance spontanée, entretien), parfois sur le prélèvement (martelage, bûcheronnage, débardage et stockage) avec comme objectif principal de permettre aux acteurs de la filière et des autres acteurs du territoire de se coordonner quant à la gestion forestière et la place de la forêt dans un territoire ou quant au futur du bocage.

Dans les massifs de la **Chartreuse** et de la **Sainte-Baume**, où la forêt privée domine, « **le Plan de paysage et le Manuel paysager et environnemental de la gestion forestière** » servent avant tout d'**outils de dialogue et de concertation**. Ils abordent la multifonctionnalité de la forêt (conciliation des usages, intégration des coupes, transformation des modalités de gestion) et alimentent directement les Chartes forestières de territoire et les stratégies forestières portées par les Parcs Naturels Régionaux (PNR). En Chartreuse, cette articulation s'inscrit dans la continuité de labels déjà structurants (Appellation d'Origine Contrôlée - AOC - Bois de Chartreuse, Forêt d'exception®) ; dans la Sainte-Baume, elle participe à la construction d'une filière encore émergente.

La **vallée de la Bruche** présente une situation différente : **la stratégie « Humus » intègre pleinement la culture du projet de paysage** (issue de trente ans de politique paysagère) **dans une forêt largement publique, permettant des actions rapides et visibles** (ajustement concerté de pratiques sylvicoles, interventions sur les lisières, chantiers forestiers exemplaires menés avec l'ONF, mobilisations grand public comme le Festival "Printemps de la forêt" ou encore activation rapide d'outils comme les études Trame Verte et Bleue ou des Appels à Manifestation d'Intérêt).

Ces exemples montrent que les démarches paysagères se situent fréquemment en amont des dispositifs plus techniques (Chartes forestières, AOC, Forêt d'exception®, plans de gestion), dont elles préparent la mise en œuvre sans aborder directement l'économie de la filière.

À l'inverse, sur le **massif du Mézenc**, la démarche vise avant tout à instaurer une médiation entre usages récréatifs, conservation et gestion forestière, sans objectif productif affirmé. L'objectif est alors moins d'organiser la transformation ou la commercialisation que de permettre aux acteurs de la filière et du territoire de se coordonner sur la gestion forestière et la place de la forêt dans un projet territorial.

C'est notamment le cas **à l'ONF** où, *si les paysagistes travaillent parfois avec les forestiers dans les Plans d'Aménagements, les liens entre les pôles Études et Commercialisation restent encore limités*. C'est aussi le cas dans le **Mézenc** où l'on propose à court terme une nouvelle gestion forestière et à long terme une reconfiguration des faciès forestiers sans jamais véritablement évoquer les débouchés. Idem en **Chartreuse**, où, malgré l'existence de l'AOC « Bois de Chartreuse » qui participe à valoriser l'ensemble de la filière, le plan de paysage cherche davantage à inciter propriétaires et gestionnaires à adapter leurs pratiques aux spécificités paysagères du territoire (amont de la filière), tout en renforçant le lien entre la filière bois et les habitants. La partie aval, bien qu'abordée au travers d'autres démarches ou outils portés

<sup>9</sup> Par amont de la filière, on entend toutes les pratiques qui vont de la gestion forestière (plantation ou spontanée, entretien), au prélèvement (martelage, bûcheronnage et débardage) jusqu'au transport sans intégrer une première transformation.

par le PNR, reste peu explorée dans le cadre du plan de paysage. Le comité de pilotage de l'**Observatoire Photographique des Paysages (OPP) des Landes de Gascogne** n'intègre pas les acteurs de la filière bois ce qui implique encore des limites sur la mise en œuvre d'actions concrètes en lien avec les dynamiques paysagères et écologiques mises en évidence par les photographies.

Autrement dit, ces démarches permettent d'ouvrir la discussion, mais elles n'assurent pas encore une prise en charge complète de la filière. Le **cas du Mézenc** illustre bien cette position : la démarche paysagère y a permis de repenser la gestion forestière, sans toutefois traiter directement des débouchés économiques. À l'inverse, le **Plan de paysage du Bocage boulonnais** montre comment une réflexion paysagère initiale peut progressivement structurer une filière complète, du reboisement à la valorisation du bois de haie.

Un constat similaire peut être dressé dans le **PNR Morvan**, où les chargés de mission travaillent selon des logiques sectorielles, avec peu de passerelles entre missions et d'approches transversales : le chargé de mission paysage travaille peu sur la forêt et échange rarement avec son collègue en charge de la forêt.

### 3.4.2. Un levier pour (re)penser la diversification des modèles sylvicoles et bocagers

Les démarches paysagères permettent de penser les transitions **de manière narrative, spatiale et collective**, plutôt que purement selon une approche technique. En d'autres termes, elles repositionnent les choix sylvicoles et bocagers dans une grille de lecture plus large : sociale, visuelle et territoriale.

L'échelle micro-territoriale du **chantier du Mont Préneley** (Morvan), illustre de manière exemplaire la traduction concrète dans la gestion sylvicole de principes paysagers. Face à un peuplement d'épicéas scolytés, la concertation entre le Département, les associations environnementales, les techniciens forestiers et les habitants a permis d'éviter une coupe rase au profit d'une **coupe concertée et paysagère** : cloisonnements dessinés dans le sens du relief, maintien d'arbres repères, régénération naturelle favorisée. Cette expérience, issue d'un dialogue entre acteurs, montre que la démarche paysagère peut **influencer la conception même des chantiers forestiers**, en conciliant impératifs techniques, attentes sociales et lisibilité du paysage.

Cette expérimentation de terrain confirme que le paysage n'agit pas seulement comme une grille de lecture à l'échelle du massif : il devient **un outil opératoire dans la micro-décision sylvicole**. À travers ces situations locales, la démarche paysagère acquiert une portée pragmatique, capable d'orienter les pratiques de gestion et de renforcer le dialogue territorial autour des transformations forestières.

Face aux **crises climatiques, économiques ou sociales**, le paysage donne une grille de lecture des transformations : quel rôle social des sylviculteurs ? Quelles formes visibles prennent les mutations de la sylviculture ? Comment intégrer les transitions (vers la biomasse, vers les feuillus, vers le bocage productif) sans rupture visuelle ou sociale ?

Ainsi, les démarches paysagères contribuent indirectement à remettre en question l'uniformité des systèmes forestiers ou bocagers en promouvant une sylviculture à couvert continu (**Sainte-Baume**), en intégrant les lisières comme zones de biodiversité et de transition (**Bruche - Mézenc**), en soutenant la résilience écologique post-incendie ou post attaque parasitaire par la diversification (**Landes - marais Poitevin- Bruche**). Ces apports ouvrent la voie à des modèles économiques différenciés, capables d'intégrer simultanément bois d'œuvre, bois-énergie, usages récréatifs et fonctions écologiques.

Dans les massifs exploités par l'ONF, nous avons vu que l'on attend de ces démarches qu'elles aient des effets sur les procédures d'"aménagement forestiers". C'est notamment le cas dans le **cahier de gestion du site classé du Mézenc** mais aussi dans de nombreuses démarches mises en œuvre par l'ONF comme à Fontainebleau (« Carnet d'appui au martelage ») ou à Montmorency (« Carnet paysager d'intervention »), en Corse ou encore avec la mise en place des Observatoire photographique des paysages forestiers ou du label Forêt d'exception®.

La démarche Trame Verte et Bleue dans la **vallée de la Bruche** agit en faveur de l'amélioration de la qualité des lisières, notamment en remédiant aux lisières abruptes et figées que l'on rencontre, par exemple, en bordure de pâtures dépourvues de zones de transition. Cette démarche vise à créer des lisières étagées, intégrant un cortège d'arbres de dimensions variées, afin de maintenir la diversité et la complexité des milieux en mosaïque tout en renforçant la qualité écologique existante. Là encore, le paysage devient le levier qui relie exigences écologiques, pratiques agricoles et perception sociale.

Un travail similaire sur les lisières est mené en **Chartreuse**, auprès des agriculteurs et des sylviculteurs. Cette démarche de médiation vise à qualifier ces espaces d'interface entre les milieux urbanisés et le massif de Chartreuse, afin de préserver les grands ensembles paysagers du territoire.

La lecture paysagère produite par l'**Observatoire Photographique des Paysages (OPP) des Landes de Gascogne** révèle des dynamiques émergentes de transformation de la forêt, à la fois écologiques, sociales

et culturelles. Les incendies, en ouvrant des paysages forestiers jusqu'alors très fermés, créent des situations favorables à la résilience écologique et à la diversification des usages. Cette évolution conduit à remettre en question la logique d'une forêt de production homogène, même si cette approche reste encore largement présente dans la gestion productive pratiquée par les forestiers.

Enfin, dans le Morvan, le paysage fonctionne aujourd'hui comme un **incubateur de régulation foncière et sylvicole**. Les démarches successives (plan de paysage lauréat, Charte forestière de territoire, laboratoire forestier du Mont Beuvray) ont permis de **transformer une lecture paysagère du territoire en outils de pilotage opérationnels du foncier** : convention avec la SAFER pour accéder à Vigifoncier et engager la démarche d'acquisition des biens vacants sans maître permettant aux communes de constituer progressivement un portefeuille de parcelles forestières qu'elles peuvent gérer et valoriser selon leurs propres principes, ou encore animation foncière du CRPF pour encourager la gestion concertée des forêts privées. De même, les programmes **Sylv'ACCTES**<sup>10</sup>, qui soutiennent l'irrégularisation des peuplements par des aides différenciées (70 % pour le privé, 50 % pour le communal), traduisent une évolution du cadre d'action : les choix sylvicoles deviennent aussi des décisions paysagères, attentives à la continuité visuelle et écologique des massifs.

### 3.4.3. Un levier pour (re)territorialiser la filière

Plusieurs démarches (**Bruche, Chartreuse, Marais Poitevin**) mettent en évidence que l'approche paysagère permet de **relocaliser les représentations et les usages de la forêt et du bocage**, en rapprochant les cycles sylvicoles des territoires vécus. Dès lors, le paysage participe à réancrer la filière dans une réalité territoriale : il relie directement les ressources exploitées aux habitants, aux patrimoines et aux circuits locaux.

Cela peut servir de **levier de reterritorialisation de la filière en révélant des paysages emblématiques et patrimoniaux associés à certaines essences ou pratiques (Chartreuse et le bois AOC, frênes têtards du Marais Poitevin), en favorisant les circuits courts (valorisation bois-énergie local dans la Ste-Baume, projet de filière bocage-bois dans le Marais)**. Ces initiatives montrent que la démarche paysagère, même si elle ne restructure pas directement la filière, contribue à créer une « économie du paysage » : **le paysage devient un argument de différenciation**, susceptible de générer de la valeur ajoutée et de stimuler une demande locale :

Différenciation qualitative : un bois issu d'une forêt ou d'un bocage reconnu pour ses qualités paysagères et patrimoniales (ex. bois AOC en Chartreuse, frênes têtards dans le Marais Poitevin) acquiert une valeur symbolique et culturelle qui peut justifier un positionnement économique spécifique :

- **Création de valeur ajoutée locale** : lorsque les habitants et les acteurs locaux identifient le paysage productif comme partie prenante de leur identité, ils sont plus enclins à soutenir, consommer et valoriser des produits issus de leur territoire (bois-énergie local, circuits courts, artisanat, architecture en bois local).
- **Attractivité et image** : au-delà de la ressource elle-même, c'est aussi le récit territorial associé au paysage qui attire des financements, des visiteurs, ou encore des entreprises désireuses de s'associer à une filière « enracinée » dans un territoire reconnu.

Ainsi, le paysage agit comme un **label implicite** : il **donne une reconnaissance au produit, en l'associant à une identité territoriale, à un patrimoine et à une qualité de gestion**. Il devient à la fois **argument de légitimité** pour les acteurs et **levier économique pour les filières locales**. À une autre échelle, des territoires comme le Vorarlberg<sup>11</sup> montrent comment une identité paysagère assumée, fondée sur le bois local, l'architecture contemporaine et la cohérence des chaînes de valeur, peut devenir un véritable marqueur de développement territorial.

Dans le **Morvan**, cette logique de reterritorialisation trouve une traduction institutionnelle et foncière. La réflexion paysagère a préparé des dispositifs concrets de régulation : convention avec la SAFER pour le suivi Vigifoncier, animation foncière et forestière du CRPF, intégration progressive des critères paysagers dans les Plans Simples de Gestion. Ces démarches traduisent une gouvernance renouvelée où certaines décisions sylvicoles s'appuient sur une lecture spatiale et sociale du territoire.

Par ces dispositifs, le paysage peut devenir un **principe de territorialisation de la filière** : il relie foncier, pratiques de gestion et perception collective du territoire, recomposant une économie du bois ancrée dans le sol plutôt que dans la seule chaîne de valeur. Cette approche hybride, ni strictement économique ni purement patrimoniale, amorce une **forme de régulation locale** fondée sur les usages et les formes du paysage, capable d'articuler production, protection et acceptabilité sociale de la ressource forestière.

<sup>10</sup> <https://sylvacctes.org/>

<sup>11</sup> <https://www.echo-livradois-forez.org/inspirations-dailleurs-pour-le-livradois-forez-le-vorarlberg-autriche/>

### 3.5. Des démarches paysagères pour déclencher des projets territoriaux connexes à la filière ?

Si les démarches paysagères n'ont pas vocation à structurer directement une filière, elles jouent souvent un rôle d'amorce ou de catalyseur dans l'émergence de projets territoriaux liés à la forêt et au bois. Leur apport se situe donc dans un rôle d'interface : elles ne produisent pas elles-mêmes les débouchés, mais créent les conditions de leur apparition en posant les bases d'une vision partagée et en facilitant la mise en réseau des acteurs.

En ce sens, plutôt que de piloter la structuration économique, elles génèrent des actions, expérimentations ou études connexes qui, elles, s'occupent plus précisément de l'aval de la filière. Ce rôle d'amorce se vérifie dans la plupart des démarches contemporaines : dans la Sainte-Baume, où le Manuel paysager et environnemental a conduit à la création d'un Comité Forêt-Territoire actif ; dans la Chartreuse, où le plan de paysage a consolidé un réseau d'acteurs autour du bois local ; ou encore dans la Vallée de la Bruche, où la stratégie Humus prolonge un dialogue initié dès 1991 par le plan de paysage intercommunal.

Si les démarches paysagères n'agissent pas directement sur l'aval économique des filières, elles en constituent souvent la condition d'émergence. Elles permettent de poser les bases d'une culture commune du bois local et d'un cadre de coopération propice à l'apparition de projets connexes : expérimentations techniques, études filières ou actions de valorisation économique.

La démarche paysagère peut ainsi en être un déclencheur stratégique, en posant les bases d'une vision commune sur la valorisation du bois local (bois-bocage, chaufferies publiques, charpente locale, etc.).

Elle le fait notamment en :

- Réinterrogeant les chaînes logistiques au prisme des paysages traversés (formes des coupes, stockage, accès, transport),
- Mobilisant l'art, la culture et le récit, qui relie des mondes rarement en dialogue,
- Ouvrant un horizon commun, capable de fédérer des acteurs aux logiques différentes.

D'autres territoires traduisent cette logique de gouvernance par des dispositifs expérimentaux : dans le Marais Poitevin, les ateliers « Grand Site » ont permis de repenser la trame bocagère en croisant gestion écologique et valorisation énergétique ; dans le Morvan, les démarches de plan de paysage ont rouvert le dialogue entre filière et acteurs de la société civile sur fond de conflit forestier. Ces démarches confirment que la gouvernance paysagère devient un véritable laboratoire de transition.

Au-delà de son périmètre immédiat, elle peut aussi faire émerger des démarches connexes à la filière, plus opérationnelles et techniques, portées par d'autres acteurs :

- Expérimentations de replantation de haies intégrant des objectifs de bois-énergie et suscitant un intérêt renouvelé pour la valorisation locale du bocage (Marais Poitevin)
- Consolider un Comité Forêt-Territoire (CFT) actif et à intégrer les chaufferies bois existantes dans une stratégie de paysage productif (Sainte-Baume).
- Soutenir un centre de séchage et une chaufferie locale pour conforter une filière (Chartreuse),
- Porter ou activer des dispositifs mobilisateurs croisant paysage et production : dans la Vallée de la Bruche, via un Appel à Manifestation d'Intérêt visant à construire une "vision paysagère, vision forestière partagée" ; dans la Sainte-Baume, à travers des actions opérationnelles intégrant paysage, gestion forestière et valorisation énergétique.
- Générer des actions pédagogiques et culturelles : dans la Vallée de la Bruche, en développant un volet de médiation autour de la "forêt vivante" (visites, sensibilisation aux crises sanitaires, mise en récit des dynamiques paysagères) ; et en Chartreuse, en proposant des dispositifs de découverte des métiers de la forêt et du bois, tels que l'action "Vis ma vie de bûcheron/forestier" ou la série de vidéos dédiées aux métiers de la transformation.

Ces initiatives ne relèvent pas directement du champ paysager, mais elles **trouvent leur origine dans l'élan fédérateur de la démarche**, qui aide à construire des synergies ou débloquent des projets dormants. Ainsi, la démarche paysagère agit comme une  **pierre d'angle d'une ingénierie territoriale élargie**, qui donne du sens, du récit et de la cohérence aux projets sur la forêt et le bois. Ces actions participent à une hybridation des politiques forestières et bocagères, où se tissent des liens nouveaux entre énergie, aménagement, culture et filière.

Le *Manuel paysager et environnemental de la Sainte-Baume* illustre cette logique : il s'inscrit dans une stratégie forestière territoriale plus large, en continuité avec la Charte forestière du territoire. Les objectifs et le contenu du manuel restent alignés avec la stratégie opérationnelle mise en œuvre dans la Charte, élaborée avec le même comité de pilotage et les mêmes partenaires.

Dans la **Vallée de la Bruche**, la planification territoriale et la gestion concertée des ressources s'inscrivent dans une dynamique initiée dès 1991 avec le Plan de Paysage Intercommunal (PPI). Cette politique paysagère s'est progressivement étendue et a intégré la question de la filière bois. En 2021, l'élaboration du document *Stratégie Filière-bois* a marqué une nouvelle étape, constituant à la fois une démarche d'orientation stratégique et un outil d'aide à la décision pour les forestiers.

Dans le **Marais Poitevin**, la démarche paysagère a enclenché une dynamique de projet qui, depuis 2015-2016, est relayée par le Parc Naturel Régional à différentes échelles, notamment avec les acteurs économiques.

En **Chartreuse**, plusieurs actions de sensibilisation visent le grand public : l'action « Vis ma vie de bûcheron/forestier » permet aux participants de découvrir les métiers de l'amont de la filière et de prendre conscience de leur impact sur le paysage, la biodiversité et l'économie locale. En complément, une série de vidéos documente les métiers de la transformation (transporteur, scieur, charpentier), invitant une nouvelle fois le public à appréhender l'ensemble du système forestier.

### 3.6. Gouvernance et innovation territoriale : ouvrir des espaces d'expérimentation

Dans certains cas, les démarches paysagères ne se limitent pas à une action ponctuelle : elles s'inscrivent dans une **politique paysagère plus large, étalée sur le temps long** (ex. Vallée de la Bruche, Morvan).

Dans la **Vallée de la Bruche**, la politique d'aménagement paysager menée depuis plus de 30 ans a permis de reconquérir des espaces agricoles autour des villages et de rouvrir les paysages. Mais les forêts, progressivement, ont posé de nouveaux défis paysagers, économiques, écologiques et sociaux. Ces enjeux ont conduit la collectivité à mobiliser de nouveaux outils et expériences, intégrant pleinement la filière bois dans une stratégie paysagère de long terme (démarche *Humus*, *Stratégie Filière-bois*, étude de déclinaison de la Trame Verte et Bleue, Festival du Printemps de la forêt, AMI « Vision paysagère, vision forestière partagée »).

Dans la Vallée de la Bruche, la démarche Humus - Stratégie Filière Forêt-Bois, directement issue d'une culture paysagère ancrée depuis plus de 30 ans, a ainsi permis d'intégrer la réflexion forestière au sein d'un projet de territoire plus global. Cette **continuité entre plan de paysage et stratégie forestière a favorisé la mise en réseau des acteurs, le dialogue entre ONF et élus, et la consolidation d'une filière déjà structurée autour du groupe SIAT - Scieries en Alsace et dans le Tarn.**

Ce cas illustre comment une politique paysagère, lorsqu'elle est poursuivie dans la durée, devient un cadre d'apprentissage collectif et un moteur de recomposition territoriale.

De la même manière, dans le **Marais Poitevin**, les démarches paysagères ont conduit à la mise en place de formations auprès des propriétaires privés et à l'expérimentation in situ de nouvelles pratiques (par exemple autour du bocage).

#### 3.6.1. Un rôle d'expérimentation collective

En mobilisant une approche transversale, ancrée dans le vécu des territoires, les démarches paysagères favorisent l'émergence de **nouvelles formes de gouvernance locale**. Elles dépassent les logiques

sectorielles ou institutionnelles cloisonnées en créant des espaces de dialogue inédits, où se côtoient élus, techniciens, habitants, professionnels forestiers, artistes et chercheurs.

Cet élargissement des cercles de décision est un élément clé : il transforme la démarche paysagère en véritable « laboratoire territorial ».

Elle devient alors un **terrain d'expérimentation collective**, où l'on teste :

- Des **méthodes** (observatoires, carnets de gestion, atlas paysagers),
- Des **récits** (nouvelles façons de mettre en scène les transitions),
- Des **outils** (charte, trame verte et bleue, AMI, dispositifs pédagogiques), dont l'AMI "Vision paysagère, vision forestière partagée" dans la Vallée de la Bruche, qui vise à mobiliser les acteurs autour d'une vision commune articulant paysage, gestion forestière durable, résilience et valorisation de la filière bois
- Et, dans certains territoires, des **approches foncières innovantes** : usage partagé de Vigifoncier, traitement concerté des biens vacants sans maître, animation foncière du CRPF pour encourager la gestion concertée des massifs privés.

Ce cadre hybride et ouvert permet d'accepter l'incertitude, non comme une limite, mais comme un moteur d'adaptation.

### 3.6.2. Des effets systémiques

En procédant ainsi, les démarches paysagères génèrent des effets systémiques :

- Structuration de collectifs d'acteurs,
- Impulsion de projets connexes,
- Enrichissement des plans de gestion,
- Consolidation de dispositifs comme les Comités Forêt-Territoire.

Dans certains cas, elles agissent même comme de véritables **accélérateurs d'innovation territoriale**, en décroissant les cultures professionnelles et en tissant des alliances inattendues – par exemple entre monde de la culture, filière bois et politiques publiques.

À travers cette dynamique inductive, la démarche paysagère se révèle moins comme un outil figé que comme un cadre de transformation, capable d'embarquer un territoire vers de nouveaux imaginaires et de nouvelles coopérations.

### 3.7. Une articulation incomplète entre démarches paysagères et l'aval de la filière bois

**A première vue les démarches paysagères semblent peu présentes dans l'aval de la filière bois.** Autrement dit, la question de l'intégration des démarches paysagères reste probablement la limite la plus forte que nous ayons pu relever. En effet, si l'amont de la filière (gestion des peuplements, pratiques sylvicoles, organisation territoriale) est investi, l'aval (transformation, débouchés économiques) reste à la marge.

De manière générale, on remarque que **le lien entre faciès forestiers, transformation de la ressource et débouchés économiques n'est que très peu établi dans les démarches paysagères étudiées.** Il est vrai qu'il existe un fossé difficile à combler entre le paysage et l'aval de la filière (1<sup>ère</sup> transformation - tranchage, sciage, pâte à papier - et 2<sup>nd</sup>e transformation - emballage, meuble/construction, papier/carton). Autrement dit, on décrit souvent les paysages produits par la sylviculture, mais sans toujours mettre en rapport ces paysages avec les logiques économiques qui les sous-tendent.

On remarque dans cette même perspective que **les filières ne sont jamais véritablement cartographiées, ni décrites.** Or c'est quand même en grande partie cet aspect qui engendre les paysages forestiers et bocagers (cf. une forêt productive n'aura pas du tout le même aspect selon les qualités de bois attendues ; un bocage risque d'être abandonné si le bois ne trouve pas de débouchés). On ne parle

que trop rarement des retombées locales : est-ce que le bois est transformé localement ? ou commercialisé pour l'export ? L'exploitation forestière crée-t-elle de la valeur localement, ou bien cette valeur s'échappe-t-elle vers des acteurs extérieurs au territoire sans retombées significatives sur place ? La démarche paysagère permet-elle d'entraîner un projet de développement local par le bois ?

Ces questions, essentielles pour relier paysage et économie, sont peu présentes dans les démarches paysagères actuelles.

**Pour mettre en place des démarches paysagères intégrées à l'ensemble de la filière, il faut des équipes pluridisciplinaires où puissent dialoguer paysagistes, ingénieurs forestiers et spécialistes de l'économie forestière.** On remarque que *seul le Manuel de la Ste Baume a mis en place une équipe pluridisciplinaire de ce type* (une étude paysage à 97 000€). Or cela n'est pas simple dans un contexte où les démarches paysagères ne sont pas très bien rémunérées (souvent 10 000 à 100 000 € par projet (selon la taille du territoire et la profondeur de la démarche).

Pourtant, l'aval de la filière n'est pas totalement absent :

- Dans le **Marais Poitevin**, les projets de replantation de la trame bocagère intègrent, lorsque c'est pertinent, la question de la filière bois-énergie ou celle du peuplier (pâte à papier) comme débouché pour l'entretien du bocage.
- Dans le **Manuel de la Sainte-Baume**, les débouchés énergétiques sont signalés, et l'existence de deux chaufferies bois sur le territoire constitue un équipement structurant.
- Dans la **vallée de la Bruche**, le programme « Printemps de la forêt » (2022) a proposé 180 animations, favorisant le dialogue entre acteurs aux intérêts divers et la découverte des métiers de l'aval.
- En **Chartreuse**, l'AOC « Bois de Chartreuse » encourage l'utilisation du bois local, notamment dans la construction, et s'articule avec les démarches paysagères menées par le PNR.

Ces exemples montrent que, même si la réflexion économique n'est pas centrale, certaines démarches parviennent à créer des passerelles vers l'aval de la filière.

La lente émergence d'un **dialogue entre le paysage et la filière bois** apparaît clairement dans le cas du **Morvan**. Si les liens restent partiels, il apparaît que le frein principal n'est pas l'absence de volonté, mais une **méconnaissance réciproque** entre acteurs : les professionnels de la transformation et de la commercialisation perçoivent encore le paysage comme une approche extérieure à leur champ, tandis que les acteurs du paysage maîtrisent mal les logiques économiques et industrielles de la filière. Cette distance se double d'un **langage technique fragmenté**, où chaque univers opère avec ses propres codes et référentiels.

Ce cas illustre que la limite n'est pas tant le manque de lien entre paysage et filière que la **nécessité de construire une compréhension mutuelle**. Les démarches paysagères, lorsqu'elles s'appuient sur des temps de formation, de partage de données et de travail commun sur les projets, peuvent combler ce fossé culturel et instaurer une **culture partagée du territoire productif**.

#### **Encart 4 – A retenir sur l'articulation entre démarches paysagères et filières bois**

- **Dans la majorité des cas, les démarches paysagères n'intègrent que faiblement la filière bois dans son ensemble. Globalement, on constate :**
  - Une absence de cartographie ou d'analyse systémique des filières locales ;
  - Peu de réflexion sur les retombées économiques locales ou la transformation du bois ;
  - Un fossé persistant entre approche paysagère et filière bois (1<sup>re</sup> et 2<sup>de</sup> transformation).

- Les démarches paysagères agissent ainsi surtout en amont (gestion des peuplements, paysage de coupe, coordination territoriale).
- L'aval de la filière (transformation, débouchés) est peu pris en compte avec néanmoins des exceptions notables existent comme le Marais poitevin (lien avec le bois énergie dans la replantation bocagère) ou la Sainte-Baume (intégration des chaufferies bois comme éléments structurants du projet).
- Cette limite s'explique en partie par le profil des équipes, souvent paysagistes et médiateurs plutôt qu'ingénieurs forestiers, mais aussi par la difficulté d'articuler les différentes temporalités. Les trajectoires les plus abouties se retrouvent là où trois conditions sont réunies :
  - (1) une majorité de forêts publiques favorisant la mise en œuvre ;
  - (2) la présence d'outils de transformation locale (scieries, chaufferies) ;
  - (3) une animation territoriale continue sur le long terme.

## 4. Conclusion

Les démarches paysagères appliquées à la filière forêt-bois témoignent d'une réelle richesse. Elles ouvrent des espaces de médiation entre des acteurs aux logiques souvent cloisonnées, elles permettent de faire émerger des projets territoriaux inédits et elles donnent du sens aux mutations en cours en les inscrivant dans des récits collectifs. Dans des contextes de crise ou de transformation rapide, elles se révèlent particulièrement efficaces pour **relier des enjeux dispersés** (écologiques, sociaux, productifs) et pour **structurer une vision commune du territoire**. À travers elles, le paysage devient non seulement un objet de perception, mais un **projet partagé**, capable de mettre en cohérence usages, représentations et dynamiques d'évolution.

Mais si ces démarches contribuent à construire un « projet de paysage », elles se heurtent à plusieurs limites dès lors qu'il s'agit de fonder sur cette base une véritable **économie forestière territorialisée**.

- **Une articulation encore incomplète avec l'aval de la filière.** La transformation, la commercialisation et les retombées économiques locales demeurent largement en dehors du champ des démarches paysagères. Leur action reste centrée sur l'amont : gestion des peuplements, organisation territoriale, accueil du public. Elles n'ont ni la compétence économique, ni les leviers financiers pour structurer une filière. L'impact sur l'aval est donc marginal, sauf dans les rares cas où elles parviennent à s'articuler avec d'autres politiques (forêt, énergie, aménagement, formation). L'exemple du Marais Poitevin, où la replantation bocagère s'est reliée à la filière bois-énergie, ou celui de la Chartreuse avec l'AOC « Bois de Chartreuse », montre néanmoins que des passerelles sont possibles dès lors que la question économique est intégrée comme un prolongement du projet de paysage.

Enfin, la **question des circuits courts émerge comme un enjeu transversal majeur**. Les démarches paysagères pourraient contribuer à faire advenir des projets de développement local fondés sur la ressource bois, en respectant les temporalités écologiques de la forêt. Le mot-clé ici est « local » : une mobilisation raisonnée de la ressource, au service d'une économie territoriale du bois et de la transition énergétique.

- **Un problème de temporalité.** Les démarches paysagères s'inscrivent souvent dans des temps courts (un à deux ans), alors que les dynamiques forestières et bocagères se déploient sur des décennies. Cette discordance réduit leur capacité à influencer les trajectoires profondes. Les expériences réussies (Morvan, Vallée de la Bruche) sont celles qui bénéficient de relais sur le temps long : postes de coordination dédiés, gouvernance stable, financement pérenne. Le paysage offre dans ce cadre un outil stratégique pour articuler les horizons temporels : régénération forestière, adaptation climatique, projets territoriaux. Il permet d'accompagner les mutations (changement d'essences, évolution des usages, diversification des modèles) de manière spatialisée et concertée, et de relier le court terme de l'action au long terme des dynamiques paysagères, à travers des récits partagés.
- **Une question de gouvernance et de financement.** Pour dépasser le rôle d'impulsion et réellement peser sur les trajectoires, les démarches paysagères doivent être portées par une maîtrise d'ouvrage solide, capable de maintenir la dynamique dans la durée et de mobiliser des moyens adaptés. Lorsqu'elles sont conçues comme des cadres ouverts, comme à la Sainte-Baume ou dans la Vallée de la Bruche, elles initient une véritable ingénierie territoriale élargie : elles décroissent les cultures professionnelles, elles favorisent l'innovation collective et elles font émerger des coopérations inédites entre acteurs de la filière bois, élus, habitants, scientifiques, associations ou artistes.

L'expérience du Morvan invite à considérer que le paysage ne fonde pas encore une économie forestière territorialisée, mais il en constitue le **socle culturel et institutionnel**. Dans ce territoire, trente années de démarches paysagères successives (du Cahier de recommandations à l'usage des sylviculteurs pour l'approche paysagère de la production en forêt morvandelle, 1997, au Laboratoire forestier du Mont Beuvray, 2022) ont permis de construire un cadre collectif de réflexion, de décision et de régulation. Le paysage y joue tout à la fois le rôle de **régulateur social**, en maintenant le dialogue dans la durée ; de **vecteur d'adaptation**, en accompagnant la diversification des peuplements et la transformation des itinéraires sylvicoles ; et de **d'outil de territorialisation**, en reliant la filière bois à ses ancrages fonciers, paysagers et culturels. Ces fonctions combinées montrent que la valeur du paysage ne se limite pas à sa dimension sensible : elle s'exprime dans sa capacité à relier, à légitimer et à organiser. Autrement dit, **les démarches paysagères ne produisent pas immédiatement une économie forestière locale, mais elles en construisent les conditions : un langage commun, un cadre de régulation et une culture du dialogue** qui préparent la transition vers une gestion plus territorialisée de la ressource bois.

Enfin, il est essentiel de resituer ces démarches dans le paysage plus vaste des **politiques forestières et de mobilisation du bois**. Les grands outils de planification – Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB), Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois (PRFB) – fixent pour dix ans les orientations de la filière. Si ces documents privilégient des logiques d'économies d'échelle et de filières globalisées, les démarches paysagères resteront cantonnées à un rôle d'accompagnement marginal. Mais si la politique forestière intègre la valeur patrimoniale, sociale et économique des paysages, alors ces démarches pourront jouer un rôle structurant : celui de relier la gestion forestière aux attentes locales, de différencier les produits forestiers en fonction de leur ancrage territorial, et de soutenir l'émergence d'une **économie forestière territorialisée**.

En définitive, la question posée est bien celle-ci : **quel projet de paysage pour quelle économie forestière ?** Si l'on conçoit le paysage comme une interface permettant d'articuler usages productifs, biodiversité, culture et identité locale, alors il devient le socle d'une nouvelle économie forestière, plus diversifiée, plus résiliente et mieux ancrée dans les territoires. Si au contraire on réduit le paysage à une fonction d'accompagnement esthétique, alors il restera cantonné à un rôle périphérique, sans véritable prise sur les mutations profondes de la filière.

En croisant ces retours d'expérience, il apparaît que les démarches paysagères contribuent à relier trois dimensions essentielles :

- Une **dimension politique**, en structurant des espaces de dialogue ;
- Une **dimension économique**, en reterritorisant les cycles de production ;
- Une **dimension culturelle et sensible**, en redonnant une lisibilité et une valeur partagée aux paysages de la forêt et du bocage.

C'est dans cet équilibre entre approche sensible, projet collectif et ingénierie territoriale que réside la plus-value du paysage pour accompagner la transition des filières forêt-bois et bocage.

Au-delà des outils et des dispositifs, le principal effet des démarches paysagères tient au **changement culturel qu'elles engagent**. Dans le Morvan comme dans d'autres territoires, on observe une lente montée en compétence et en conscience des acteurs : élus, forestiers, habitants ou techniciens s'approprient peu à peu une lecture commune de la forêt comme bien partagé et évolutif. Le paysage devient ici un **apprentissage collectif** : il permet de relier les expériences, d'expérimenter de nouvelles manières de gérer et de débattre du territoire, et d'adapter les décisions au rythme du vivant. Cet apprentissage, nourri par la médiation et l'observation, fait du paysage un instrument de **gouvernance adaptative** face aux effets du changement climatique et à la diversification des attentes sociales. Ainsi, les démarches paysagères ne se contentent pas d'accompagner la transition forestière : elles en forgent la culture commune. Elles déplacent le regard sur la forêt, tout en favorisant la transformation des controverses en coopération.

## 5. Bibliographie

### 5.1. L'écologie du paysage appliquée aux bocages

SOLTNER D., 1973. L'arbre et la haie dans la production agricole, pour l'équilibre écologique et le cadre de vie rurale. Sciences et Techniques Agricoles

FORMAN R.T.T. ET BAUDRY J., 1984. Hedgerows and hedgerows networks in landscape ecology. Environmental management, n°8, p. 495-510

BUREL F. et BAUDRY J., 1999. Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications, TEC et doc. 362 p.

Fédération des PNR de France, 2000. Paysages de bocage, PNR de France, Collection Expérimenter pour agir, 42 p.

BAUDRY J. et JOUIN A. (coord.), 2003. De la haie aux bocages. Organisation, dynamique et gestion, Ed. Quae, 474 p.

BOISSINOT A. et BAUDRY J., 2022. De la haie au paysage, introduction au bocage. Le Courrier de la Nature. Numéro spéciale, p. 4-8. <https://hal.science/hal-03791681>

BAUDRY J. et VASSEUR Ch. 2010. L'écologie du paysage - le paysage de l'écologue : TD les services écosystémiques. Licence. M2 aménagement (le paysage de l'écologue et TD les services écosystémiques), 62 p. ffhal-02819682f

BAUDRY J., 2019. Les bocages entre sciences et actions politiques, Sciences Eaux et Territoires, n°19, p. 10-14

### 5.2. Politique paysagère de la vallée de la Bruche

CCVB, 2021, *Humus. Stratégie filière forêt bois de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche*, 88 p. <https://www.calameo.com/read/0050498965d09a5b07098>

GORGEU Y., 2018, « Mettre l'humain au cœur des paysages : l'exemple de la vallée de la Bruche », in *Signé PAP*, n°23, p. 1 à 8. <https://www.paysages-apres-petrole.org/mettre-lhumain-au-coeur-des-paysages-lexemple-de-la-vallee-de-la-bruche>

LAUMOND JS. et AMBROISE R., 2023, « Démarche paysagère et biodiversité : l'exemple de la vallée de la Bruche », in *Signé PAP*, n°67, p. 1 à 11. <https://www.paysages-apres-petrole.org/demarche-paysagere-et-biodiversite-lexemple-de-la-vallee-de-la-bruche>

### 5.3. Plan de paysage du bocage boulonnais

PNR des Caps et Marais d'Opale, 2022, *Plan de paysage du bocage boulonnais 'Diagnostic partie 1, 2 et 3 – Concertation – Objectifs de qualité paysagère – Programme d'action*, MTE-AEAP-CA Nord Pas de Calais -DRAC Hauts de France, 6 tomes. <https://www.parc-opale.fr/le-parc-en-action/sauvegarder-les-paysages/le-plan-de-paysage-du-bocage-boulonnais>

### 5.4. Morvan

BREMAN P. et all., 1997. *Cahier de recommandation à l'usage des sylviculteurs pour une approche paysagère de la production forestière morvandelle*, Dijon, Préfecture de la Région Bourgogne, 104 p.

### 5.5. Atelier du grand site marais mouillé (marais Poitevin)

« Les ateliers grand site Marais mouillé. Explorer, anticiper, débattre, proposer, planter. Un paysage pour demain ». Présentation et compte rendus des ateliers disponibles sur : <https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/pnr-espace-ressources-telecharger-documents/>

PERNET A., 2019, « Retracer une démarche de médiation paysagère pour mieux l'évaluer : expérimentation dans un secteur à controverses environnementales. Les Ateliers Grand site Marais mouillé poitevin »,

Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 10, n°2 | Juillet 2019, mis en ligne le 15 juillet 2019, URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/14309>

PERNET A., 2018, « Le paysage comme communauté de communs. Face à la chalarose du frêne, les ateliers Grand Site Marais mouillé (2015-2016) », *Les carnets du paysage*, n°33, Acte sud/ENSP Versailles

## 5.6. Cahier de gestion du site classé du Mézenc

MARLIN C., BARET M. et MIRAMAND V., 2009, *Cahier de gestion du site classé du Mézenc*, DIREN Auvergne, 152 p. - <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/CahierGestionMezencbr-2.pdf>

## 5.7. Observatoire des paysages des Landes de Gascogne

BONNEL G., 2023, Observatoire photographique des incendies de la forêt landaise, série photographique L'Observatoire photographique du paysage. Présentation disponible sur :

<https://www.parc-landes-de-gascogne.fr/pour-aller-plus-loin/l-observatoire-photographique-du-paysage>

## 5.8. Les démarches paysagères de l'ONF

LAMBERT H. et all., 1987. *Paysage et aménagements forestiers*. CEMAGREF, Ministère de l'Agriculture. Direction de l'Espace rural et des forêts, 56 p.

BREMAN P. et all., 1997. *Cahier de recommandation à l'usage des sylviculteurs pour une approche paysagère de la production forestière morvandelle*, Dijon, Préfecture de la Région Bourgogne, 104 p.

KALAORA B., 1997. Du musée vert au musée écologique : illusion ou réalité ?, in « *La forêt. Perceptions et représentations*, Paris, Éditions L'Harmattan, p. 219-227

FISCHESSE B., 1998. Les nouveaux défis d'une gestion durable et paysagère de la forêt de montagne, in *Ingénierie EAT*, n°13, pp. 41-55

BREMAN P., 2001. Paysage, forêt et paysage forestier : la politique de l'Office national des forêts, in *Aménagement et nature*, n°141, p. 81-88

PIERRE C., nov. 2002. A. Freytet : la gestion paysagère de la forêt de Fontainebleau, in *AMC*, n°129, p. 75-77

BREMAN P., 2003, « Comment la prise en compte du paysage répond aux enjeux sociaux multiples de la forêt française », Intervention au XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial, Québec city, Canada.

BREMAN P., 2004. Les lisières forestières et le public. Le pourquoi et le comment des interventions en faveur du paysage, in *Rendez-vous techniques*, n° 04, ONF, pp. 57-64

DEUFFIC Ph, GRANET A-M et LEWIS N., 2004. Forêt et société : une union durable. 1960–2003 : évolution de la demande sociale face à la forêt, *Rendez-vous techniques*, n° 05, ONF, pp. 10-14.

DEUFFIC Ph., 2005. Les forestiers et la question du paysage des bois marmenteaux à la forêt "paysagée". *Revue forestière française*, n° 57 (3), pp.349-362.

BREMAN P., 2006. Gérer les paysages forestiers : une approche élémentaire, une approche de bon sens, in *Rendez-vous techniques*, n° 12, ONF, pp. 32-36

BREMAN P. et MOIGNEAU Th., 2006, Entrer en forêt publique ... par la grande porte. La conception des entrées en forêt. L'exemple de la forêt domaniale de Sénart, in *Rendez-vous techniques*, n° 12, ONF, pp. 37-40

BREMAN P., 2006. La régénération fractionnée des peuplements forestiers dans une unité visuelle à forte sensibilité paysagère, in *Rendez-vous techniques*, n° 14, ONF, pp. 64-67

DEUFFIC Ph., 2006. Après les priorités du jour, le paysage...Enquête sur un enjeu flou pour les services forestiers. *Revue forestière française*, n°58 (3), pp.229-244.

BOUTEFEU B., 2009. « Le massif forestier, objet de mise en scène », *Revue Géographique de l'Est* [En ligne], vol. 49, n°2-3 | mis en ligne le 04 octobre 2010. URL : <http://journals.openedition.org/rge/1882>

FOURAUULT-CAUËT V., 2010. Le paysage, outil de territorialisation et d'aménagement incomplet pour les forêts méditerranéennes ? *Annales de géographie*, n° 673, p.268-292. URL : <https://shs.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2010-3-page-268?lang=fr>.

GERNIGON Ch., 2019. *Concertation, dialogue territorial... que retenir de Forêt d'Exception® ?* ONF, 84 p.

FOURAUULT-CAUËT V., 2020. « Retourner en forêt quinze ans après sa thèse : quelle place nouvelle pour le paysage dans la gestion forestière depuis le début des années 2000 ? », *Projets de paysage* [En ligne], n°22, mis en ligne le 21 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/paysage/8777>

AVENAS V. et MEYRIER S., 2023, Retrouver les paysages des peintres de Barbizon en forêt domaniale de Fontainebleau : chaos rocheux, sylviculture et paysage culturel. *Revue forestière française*, n°74, p.395-404. –

TIGER, M., et CHELLES, F., 2024. Pour une gestion forestière au service du paysage : notion d'attrait paysager et méthode appliquée en forêt publique de Corse. *Revue forestière française*, n°75(1), p. 53-67.

MORA V., LE-LEGARD-MOREAU L., GASCON L. et TALLIER G., « Plus belle la forêt. L'apport des paysagistes de l'ONF à la forêt de l'après-pétrole », in *Signé PAP*, juillet 2024

Webographie :

« Dans la vie des équipes du réseau Paysage » <https://www.onf.fr/onf/+/b8e::dans-la-vie-des-equipes-du-reseau-paysage.html>

Une mission d'intérêt général Biodiversité et Paysage pour préserver la richesse écologique des forêts <https://www.onf.fr/onf/%2B/2104::une-mission-dinteret-general-pour-preserver-la-richesse-ecologique-des-forets.html>

Le label Forêt d'Exception®, une démarche nationale <https://www.onf.fr/foret-exception/+/40::le-label-foret-dexception-une-demarche-nationale.html>

## 5.9. Manuel paysager et environnemental de la Sainte-Baume

PNR Saint Baume, 2022, *Manuel paysage et environnementale de la gestion forestière. Guide pour agir en faveur d'une gestion forestière durable dans le PNR de la Sainte-Baume*, ONF-CNPF-Région PACA-UE, 324 p. <https://www.pnr-saintebaume.fr/publication/guide-pratique-du-manuel-paysager-et-environnemental-de-la-gestion-forestiere/>

Atelier Saltus et Nicolas Luigi, « Coconstruire un outil d'aide à la décision : le manuel paysager et environnemental de la gestion forestière pour le Parc naturel régional de la Sainte-Baume », *Projets de paysage* [En ligne], 22 | 2020, mis en ligne le 21 juillet 2020, consulté le 19 novembre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/paysage/7746>

## 5.10. Plan de paysage de la Chartreuse

Le Plan de paysage du PNR de Chartreuse. Présentation disponible sur :

<https://www.parc-chartreuse.net/agir/biodiversite-amenagement-et-paysages-2/paysages-de-chartreuse/plan-de-paysage/>

Atelier Chardon, novembre 2018, *Le Plan de paysage de Chartreuse*, MTE-Région Auvergne Rhône Alpes-Départements de Savoie et d'Isère, 2 tomes.

[https://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/2\\_pdp\\_chartreuse\\_objectifs\\_actions\\_light.pdf](https://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/2_pdp_chartreuse_objectifs_actions_light.pdf)

## 6. Liste des figures

|   |    |
|---|----|
| Figure 1 - La perception et l'approche visuelle comme fondement théorique de l'approche paysagère de l'aménagement forestier selon Peter Breman (1997).....   | 10 |
| Figure 2 - Proposition pour une régénération fractionnée dans une unité visuelle à forte sensibilité (Breman, 2006).....  | 11 |
| Figure 3 - Intégration paysagère d'une opération de reboisement dans le Morvan (Breman, 1997) .....   | 12 |
| Figure 4 - Opération de reboisement par la méthode de l'enrésinement par plage (Lambert et al., 1987) .....   | 12 |
| Figure 5 - Travail sur les lisières pour masquer une coupe rase (Breman, 2004) .....  | 13 |
| Figure 6 - Dispositifs d'accueil du public et de gestion des flux dans la forêt domaniale de Sénart (Essonne et Seine-et-Marne).....  | 14 |
| Figure 7 - Interventions paysagères d'Alain Freydet dans le désert d'Apremont en forêt de Fontainebleau. (AMC, 2002).....   | 15 |
| Figure 8 - « Retrouver les paysages des peintres de Barbizon » : concilier exploitation forestière, accueil du public et valorisation d'un site patrimonial. Extrait du carnet d'appui au martelage. (Avenas et Meyrier, 2023).....   | 16 |
| Figure 9 - Affiche contre le remembrement (Musée de Bretagne, Coll. Arts graphiques).....   | 18 |
| Figure 10- Principes d'hétérogénéité et de connectivité dans l'écologie du paysage (Jacques Baudry, Chloé Vasseur. 2010) .....  | 19 |
| Figure 11 - Réseaux bocagers présentant différents risques d'extinction pour les populations animales et végétales à affinités forestières. En trait gras, les routes alternatives pour joindre les bosquets A et B. Dans l'état a, les possibilités sont multiples alors que dans l'état b, elles sont réduites (Jacques Baudry et Agnès Jouin. 2003)..... | 20 |
| Figure 12 - Différents types d'analyse écologique d'un paysage de bocage : 1° la reconnaissance des éléments du paysage ; 2° aspects fonctionnels : flux d'eau et éléments associés ; 3° aspects biologiques : flux d'espèces (Jacques Baudry et Agnès Jouin. 2003).....  | 21 |
| Figure 13 - La diversité des paysages bocagers dans la Zone Atelier Armorique (Baudry, 2019)) .....   | 22 |
| Figure 14 - Exemple de cartographie contribuant au diagnostic de paysage (Baudry et Jouin, 2003).....   | 23 |
| Figure 15- Cartes présentant la stabilité et les transformations du paysage pour une période donnée (Baudry et Jouin, 2003) .....   | 24 |
| Figure 16 - Organisation des fiches retours d'expériences (REX) .....   | 28 |
| Figure 17- 550 personnes forment un STOP géant vu du ciel pour dénoncer les coupes rases dans le Parc Naturel Régional du Morvan. Auteur : Canopée .....  | 30 |
| Figure 18- L'incendie de Landiras (Gironde) démarré en juillet 2022 a demandé deux mois de travail aux pompiers pour l'éteindre (©SDIS 33).....   | 30 |
| Figure 19 - Le vieillissement et la chalarose du frêne menacent la pérennité de la trame arborée du bocage maraîchin (©PNRMP).....  | 31 |
| Figure 20 - La maîtrise des transformations lentes mais profondes des paysages constitue un des principaux objectifs des démarches paysagères. Ici, la mutation de la forêt domaniale de la Sainte Baume et de son territoire adjacent. (©PNRSB).....   | 32 |
| Figure 21 - Concertation organisée in situ lors de la démarche paysagère menée dans la Sainte Baume (©PNRSB).....   | 34 |
| Figure 22 - Autrefois perçue comme homogène, la démarche paysagère a permis de mettre en lumière la diversité des faciès forestiers. Extrait du Cahier de gestion du site classé du Mézenc (© Diren Auvergne)du site classé du Mézenc (©DIREN Auvergne).....  | 36 |

# Sigles et acronymes

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie  
**AMI** : Appel à Manifestation d'Intérêt  
**AOC** : Appellation d'Origine Contrôlée  
**CNRS** : Centre National de la Recherche Scientifique  
**CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière  
**FFN** : Fonds Forestier National  
**INRA** : Institut National de la Recherche Agronomique  
**MIACA** : Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine  
**ONF** : Office National des Forêts  
**OPP** : Observatoire Photographique des Paysages  
**PNFB** : Programme National de la Forêt et du Bois  
**PNR** : Parc Naturel Régional  
**PNRB** : Programme Régional de la Forêt et du Bois  
**REX** : Retour d'expérience  
**RTM** : Restauration des Terrains de Montagne  
**SAFER** : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural  
**SIG** : Système d'Information Géographique  
**SNBC** : Stratégie Nationale Bas Carbone

## L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - , nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

### LES COLLECTIONS DE L'ADEME



#### FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



#### CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



#### ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



#### EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



#### HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



## Démarches paysagères et filières bois : revue de littérature et analyse de retours d'expérience

L'analyse montre que les démarches paysagères constituent un levier stratégique pour accompagner la transition des forêts, des bocages et de la filière bois, en période de crises (ex : crise sanitaire), de mutation territoriale (ex : déprise agricole) et de tensions d'usage (ex : acceptabilité des coupes). Fondée sur un corpus diversifié de retours d'expérience couvrant une grande variété de contextes territoriaux en France, l'étude révèle la capacité des démarches paysagères à renforcer la médiation, la cohérence territoriale des actions et l'acceptabilité sociale. Leur impact reste toutefois généralement limité sur l'aval économique de la filière, ce qui souligne la nécessité d'intégrer l'expertise sur l'économie des filières dans leur mise en œuvre et de les resituer dans le paysage des politiques forestières, bocagères et de mobilisation du bois (ex : documents d'aménagement et de gestion).

**Le paysage est un outil de gouvernance territoriale** : les démarches paysagères facilitent la concertation, rendent les choix plus lisibles et facilitent l'alignement des représentations et des usages, y compris sur des territoires en tension ou en mutation.

**L'intégration de l'aval des filières bois nécessite une stratégie collective renforcée** : si les démarches paysagères structurent l'amont et la médiation, leur plein effet dépend d'un investissement institutionnel dans la durée et d'un meilleur lien avec l'économie forestière.